

La santé au travail dans les Hauts-de-France

ATLAS RÉGIONAL 2020













ÉDITORIAL

Douze ans après sa mise en place, l'Atlas régional de la santé au travail des Hauts-de-France a décidé de faire peau neuve. Nous vous proposons dans cette nouvelle édition une organisation par doubles-pages thématiques. Nous améliorons ainsi votre confort de lecture et votre appropriation du diagnostic de la santé au travail des Hauts-de-France.

Portant sur les données 2019, les enseignements sont encore une fois riches. Ils continuent d'aiguiller les priorités d'action en matière de prévention des risques professionnels grâce à la diversité des sources utilisées, mêlant données de contexte socio-économique et sanitaire, données de risques professionnels et retours d'enquêtes menées par les médecins du travail.

Il s'agit d'un appui indéniable pour la construction du 4° plan régional santé au travail (PRST 4) 2021-2025 et plus largement pour la définition d'actions partenariales mobilisant les acteurs régionaux œuvrant pour la préservation de la santé au travail. Renforcer la prévention, afin de poursuivre les belles avancées constatées, est en outre une des ambitions de la proposition de loi du 23 décembre 2020 relative à la santé au travail.

En 2019, la tendance est à l'amélioration même si nous constatons une sur-sinistralité persistante dans les Hauts-de-France. L'impact humain et économique demeure important, la durée des arrêts s'allongeant, le coût du risque professionnel augmentant et le maintien dans l'emploi n'étant pas toujours possible. Une attention particulière doit ainsi être accordée à certains secteurs d'activité et certains territoires.

À ce jour, les données disponibles ne permettent pas de mesurer l'impact sur le niveau de sinistralité de la crise sanitaire débutée en France en mars 2020. Néanmoins, les équipes se sont mobilisées auprès des entreprises pour mettre en place des actions permettant la poursuite de l'activité tout en prenant en compte le risque pandémique. Le travail de prévention des risques professionnels a été maintenu tout en s'adaptant à ce contexte particulier.

L'Atlas régional s'inscrit dans une ligne éditoriale, celle de la santé au travail dans les Hauts-de-France, qui s'est enrichie début 2020 d'une étude portant sur l'aide à domicile et l'hébergement médicalisé. On en retient que ces secteurs d'activité se mobilisent pour la santé des salariés en réponse à la dégradation des conditions de travail.

Ces productions ont pu voir le jour grâce à l'implication renouvelée du comité de rédaction. Nous le remercions pour son travail d'analyse nécessaire à la production d'un diagnostic régional de la santé au travail.

Patrick Olivier

Directeur régional DREETS Hauts-de-France **Christophe Madika**

Directeur Général CARSAT Hauts-de-France

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	6
CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE	8
Un contexte socio-économique qui demeure moins favorable qu'en France	10
L'industrie continue à pourvoir de nombreux emplois malgré une prédominance du tertiaire	12
LA SANTÉ DES HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE	14
Des taux de mortalité générale plus élevés dans les zones d'emploi du nord de la région	16
Un taux de mortalité prématurée par cancers de la trachée, des bronches et du poumon plus faible qu'en France métropolitaine pour les femmes	18
SANTÉ AU TRAVAIL ET EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES	20
Un travail globalement apprécié malgré des contraintes temporelles et physiques fréquemment rapportées	22
Les liens entre le vécu au travail et la santé perçue permettent d'évoquer des pistes pour la prévention	24
Sur 20 ans, moins de contraintes physiques mais des contraintes psychiques plus importantes	26
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	28
En 2019, certains secteurs d'activité ne sont pas concernés par le recul du risque d'accidents du travail	30
Les hommes ayant le moins d'ancienneté dans l'entreprise sont plus souvent victimes d'accidents	32
Des arrêts liés aux accidents du travail désormais plus longs que la moyenne française	34
L'indice de gravité demeure plus faible qu'en moyenne française malgré la hausse du nombre d'indemnités en capital	36

LES MALADIES PROFESSIONNELLES	38
Des maladies professionnelles de plus en plus présentes dans les activités de services	40
Des troubles musculo-squelettiques très présents et des troubles psychosociaux qui prennent de l'ampleur	42
LE COÛT DU RISQUE PROFESSIONNEL	44
Un coût global proche pour les accidents du travail et les maladies professionnelles	46
ARRÊTS DE TRAVAIL ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI	48
Arrêts de travail d'au moins 30 jours : les troubles ostéo-articulaires majoritairement en cause	50
Arrêts de travail d'au moins 30 jours : des durées d'arrêt très hétérogènes selon la pathologie en cause	52
DIAGNOSTICS DES ZONES D'EMPLOI	54
LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE	80
RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE « LA SANTÉ AU TRAVAIL EN HAUTS-DE-FRANCE »	81
CONTRIBUTEURS À L'ATLAS RÉGIONAL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE	82
LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL	83

SYNTHÈSE

La population régionale face à une situation économique et sanitaire peu favorable

La région Hauts-de-France rassemble 6 millions d'habitants, soit 9 % de la population métropolitaine. Un déficit migratoire important pénalise de longue date sa dynamique démographique. La densité de sa population culmine en tête des régions de province, avec des valeurs particulièrement élevées dans la métropole lilloise et l'ex bassin minier en périphérie proche.

La population régionale fait face à des difficultés d'insertion professionnelle, caractérisées notamment par le taux de chômage le plus élevé de métropole – 10,4 % de la population active fin 2019 – et les taux d'emploi des jeunes et des séniors parmi les faibles.

Au-delà de l'activité, les habitants des Hauts-de-France sont aussi confrontés à des difficultés d'ordre sanitaire. La mortalité survenant avant 65 ans est nettement plus fréquente dans la région, avec notamment une surmortalité prématurée par cancers et par maladies de l'appareil circulatoire par rapport à la moyenne nationale, chez les hommes comme chez les femmes.

La spécialisation industrielle du tissu productif régional demeure, malgré la tertiarisation continue

Près de 1,9 million de salariés et d'indépendants sont employés dans la région au sein des régimes général et agricole en 2019. Les établissements de plus de 150 salariés regroupent un tiers des salariés du régime général. Si ceux de moins de 20 salariés représentent 9 établissements sur 10, ils n'emploient que 3 salariés sur 10.

Les activités de service réunissent plus d'un emploi sur deux et observent, comme en moyenne nationale, une dynamique positive. Malgré la tendance à la baisse, l'industrie régionale est toujours surreprésentée dans les Hauts-de-France avec 15 % des salariés. De façon corollaire, le poids des ouvriers parmi les catégories socioprofessionnelles est conséquent, avec près d'un quart des emplois, localement parfois bien davantage comme dans le Vimeu ou l'Audomarois.

Une évolution des expositions aux risques professionnels contrastée

L'exposition des salariés aux risques professionnels physiques est globalement en baisse au niveau national sur les 20 dernières années d'après l'enquête *Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels* de 2017, avec toutefois des différences selon le type de risque et le secteur d'activité. Dans l'agriculture notamment, les contraintes physiques sont dans une tendance haussière. L'exposition aux produits chimiques est légèrement moins fréquente qu'auparavant, excepté dans certaines activités de services. En raison d'une meilleure évaluation, l'exposition aux risques biologiques est quant à elle en hausse.

Le haut niveau d'exposition aux risques psycho-sociaux n'entrave pas la satisfaction des salariés vis-à-vis de leur travail

Les facteurs prédictifs des risques psycho-sociaux au travail, tels que l'intensité du travail, se stabilisent à des niveaux élevés. Dans l'industrie, secteur le plus touché dix ans auparavant, la tension au travail se réduit, contrairement à l'agriculture et la construction qui étaient jusqu'alors les moins exposées.

Si une large majorité des salariés des Hauts-de-France déclarent apprécier leur travail, nombre d'entre eux rapportent des plaintes d'ordre psychique ou ostéo-musculaire. Environ un sur cinq exprime ainsi de la fatigue, de la lassitude, des troubles du sommeil ou des douleurs dorso-lombaires.

La sinistralité régionale toujours nettement supérieure à la moyenne nationale

En 2019 sont dénombrés 60 000 accidents du travail pour les salariés du régime général et 4 000 pour ceux du régime agricole dans les Hauts-de-France. Les accidents du travail surviennent, historiquement, plus fréquemment dans la région qu'en moyenne nationale - 38,9 accidents pour 1 000 salariés en 2019, soit 5,3 points de plus qu'en France -, notamment en raison de la structure du tissu productif régional. Les secteurs du transport, de l'entreposage, de la construction, de la santé et de l'action sociale apparaissent toujours comme les plus accidentogènes. La fréquence des accidents du travail est par ailleurs la plus élevée dans les établissements de taille moyenne, avec près de 50 accidents pour 1 000 salariés recensés dans les unités de 20 à 149 salariés.

Arrêts consécutifs aux accidents du travail : 19 000 équivalents temps plein non travaillés en 2019

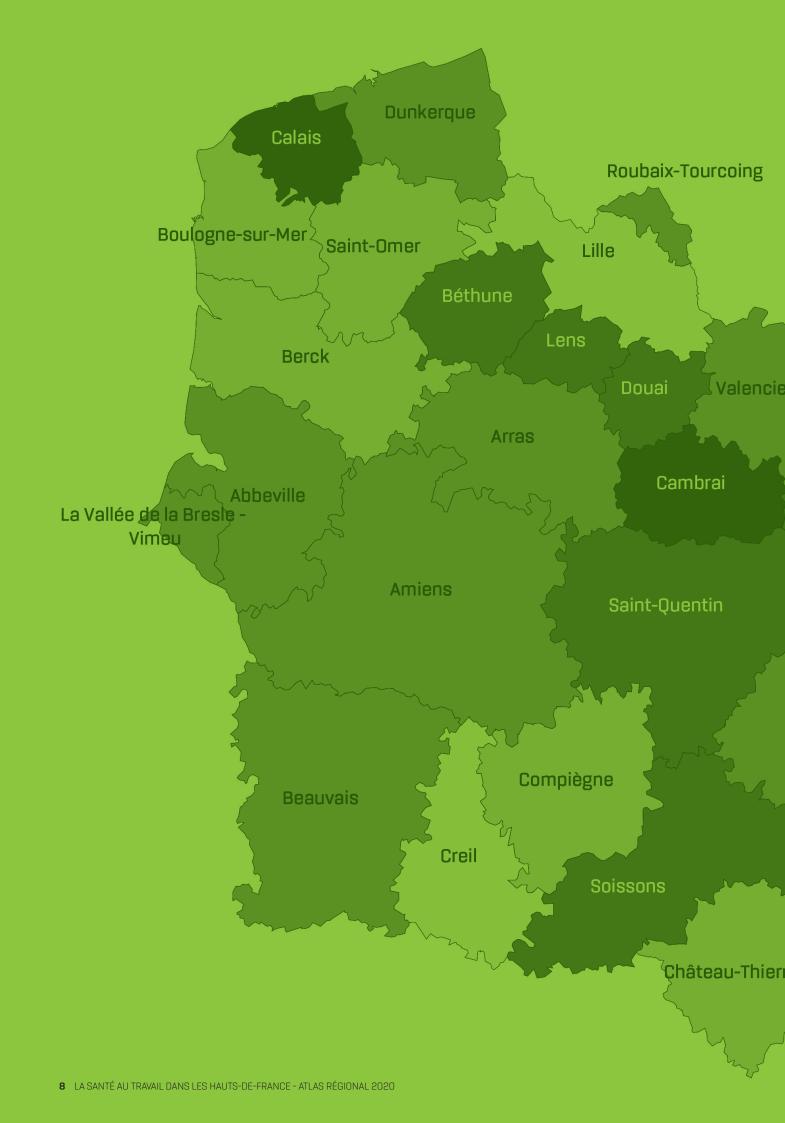
Si la fréquence des accidents a tendance à diminuer, la durée des arrêts de travail qui leur sont consécutifs ne cesse d'augmenter, avec une moyenne de 71 jours dans les Hauts-de-France en 2019. Les journées arrêtées en raison d'accidents du travail atteignent ainsi l'équivalent de 19 000 temps pleins. Jusqu'en 2018 l'indice de gravité des accidents demeure plus faible en région. Cependant, l'année 2019 est marquée par une recrudescence des accidents graves, notamment des décès parmi les plus graves. Pour toutes ces raisons - hausse de la durée des arrêts, du nombre d'incapacités permanentes et des décès -, le coût associé aux accidents du travail s'accroit sensiblement et atteint 352 millions d'euros pour le régime général.

Les maladies professionnelles liées essentiellement à des troubles musculo-squelettiques

Le nombre de maladies professionnelles repart à la hausse en 2019, de façon marquée dans l'hébergement-restauration, la santé et l'action sociale. Les troubles musculo-squelettiques prédominent largement parmi les affections, mais les pathologies liées à l'amiante et les surdités sont toujours surreprésentées en Hauts-de-France. La progression de la reconnaissance des troubles psycho-sociaux se poursuit en 2019. Les frais liés aux maladies professionnelles sont légèrement moindres cette année et le coût par salarié reste le plus élevé dans l'industrie et la construction.

Le travail en cause dans moins d'un arrêt de travail sur trois, parmi les arrêts de plus de 30 jours

Les arrêts de travail d'au moins un mois sont surreprésentés dans l'industrie, l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale, d'après une enquête régionale de l'*Institut de santé au travail du nord de la France et le réseau Santé Travail Maintien dans l'Emploi.* Moins d'un sur trois est d'origine professionnelle. Ces arrêts sont causés essentiellement par des pathologies du système ostéo-articulaire, des muscles et des tissus conjonctifs. Les reprises de poste sont d'autant plus complexes que les arrêts sont longs. Ainsi, pour ceux durant plus d'un an, la majorité des visites médicales de reprise débouchent sur un avis d'inaptitude.





Un contexte socio-économique qui demeure moins favorable qu'en France

Les Hauts-de-France figurent parmi les régions françaises les plus peuplées. La population et les salariés se concentrent néanmoins davantage dans certaines zones, notamment celle de Lille ainsi que celles qui lui sont proches géographiquement. L'année 2019 est marquée par une croissance économique. Malgré cela, le taux de chômage de la région demeure le plus élevé de France métropolitaine. Les salariés les plus jeunes et les plus âgés sont moins souvent en emploi que sur le territoire national.

Des emplois inégalement répartis entre les territoires

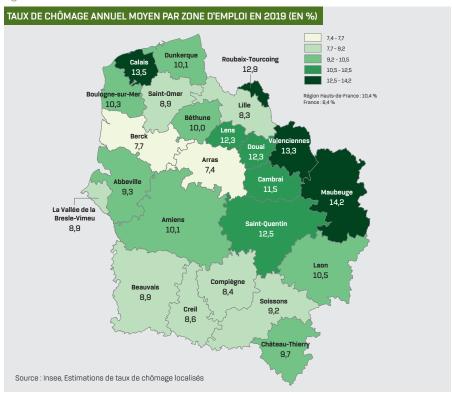
En 2019, les 1,5 million de salariés du régime général de la région Hauts-de-France sont assez concentrés géographiquement, avec la moitié des effectifs dans le département du Nord. La zone d'emploi de Lille est le plus gros pourvoyeur d'emplois car elle regroupe un quart des emplois de la région. Avec 7 % des salariés, Amiens est la zone du département de la Somme qui fournit le plus d'emplois. Les zones d'emploi de Valenciennes, Lens et Roubaix-Tourcoing regroupent chacune 6 % des emplois régionaux (Figure 1).



Un niveau de chômage élevé

Le taux de chômage annuel moyen recule en 2019 à 10,4 % de la population active des Hauts-de-France. Il dépasse de 2,0 points la moyenne française et s'affiche toujours comme le plus important de France métropolitaine. Les départements de l'Aisne et du Nord ont un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale (respectivement 11,8 % et 10,9 %). C'est dans l'Oise, que le taux est le plus faible (8,3%). Au niveau des zones d'emploi, les taux de chômage les plus élevés sont enregistrés dans celles de Maubeuge (14,2 %), de Calais (13,5 %), de Valenciennes (13,3 %) et de Roubaix-Tourcoing (12,9 %). Ces quatre territoires font partie des dix plus forts taux de chômage de France métropolitaine (Figure 2).

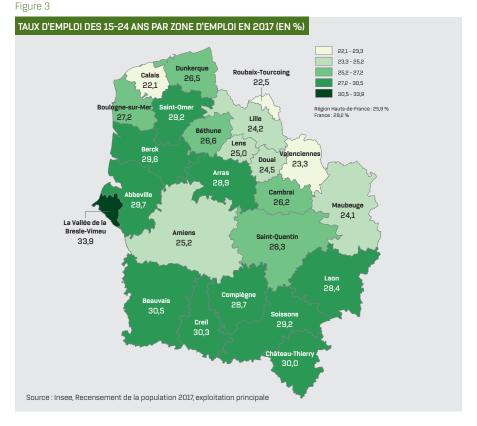
Source: Carsat Hauts-de-France



Un quart des jeunes de 15 à 24 ans est en emploi

Le taux d'emploi (nombre d'actifs en emploi rapporté à la population totale) des jeunes de 15 à 24 ans est de 25,9 % en région en 2017 (29,2 % en France). Au niveau départemental, ce taux est le plus élevé dans l'Oise (30,0 %), suivi de l'Aisne (27,5 %), de la Somme (26,4 %), du Pas-de-Calais (26,3 %) et le plus faible dans le Nord (24,2 %).

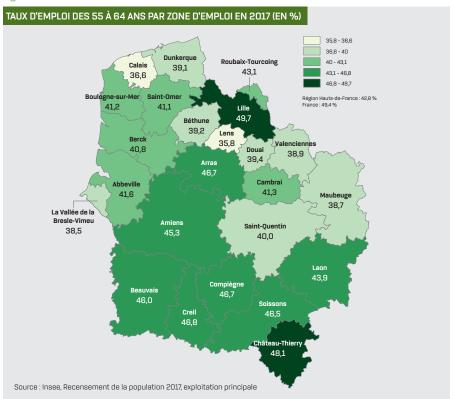
Au niveau des zones d'emploi, la Vallée de la Bresle-Vimeu détient le taux d'emploi le plus élevé avec le tiers des jeunes du territoire en emploi (33,9 %). Les taux les plus faibles correspondent à des zones d'emploi à fort taux de chômage (Calais, Roubaix-Tourcoing, Valenciennes, Maubeuge, Douai, Lens) ou à forte proportion d'étudiants (Lille). Calais détient le taux d'emploi des jeunes le plus faible de la région (22,1 %) (Figure 3).



Parmi les 55 - 64 ans, quatre sur dix sont en emploi

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans continue à progresser pour atteindre 42,8 % fin 2017. La région reste cependant nettement en-dessous de la moyenne nationale (49,4 %) avec un différentiel de 6,6 points. Au niveau départemental, l'Oise présente le taux d'emploi de seniors le plus élevé de la région (46,8 %), suivi des départements de la Somme (43,7 %), du Nord (43,2 %) et de l'Aisne (42,8 %). Le Pas-de-Calais enregistre le taux d'emploi de seniors le plus faible des Hauts-de-France avec 39,7 %. Au niveau des zones d'emploi, la 1ère place est attribuée à la zone de Lille, la seule dont le taux est supérieur à la moyenne nationale (49,7 % contre 49,4 %). Château-Thierry détient le 2e taux d'emploi le plus élevé de la région (48,1 %). Les zones d'emploi de Lens et de Calais enregistrent à l'inverse les taux d'emploi de seniors les plus faibles de la région (respectivement 35,8 % et 36,6 %) (Figure 4).

Figure 4



L'industrie continue à pourvoir de nombreux emplois malgré une prédominance du tertiaire

Le secteur tertiaire poursuit sa croissance et regroupe la majorité des établissements et des salariés de la région. Malgré son déclin, l'industrie demeure plus présente en région qu'en France. Le même constat est fait pour les salariés de profession ouvrière.

Une majorité de petits établissements appartenant au secteur tertiaire

Fin 2017, la région possède 150 880 établissements actifs, hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs. Parmi ces établissements, 92,4 % emploient au moins un salarié et plus des trois-quarts appartiennent au secteur tertiaire (77,6 %) dont 60,5 % aux services marchands « commerce, transports, services divers », soit une part très inférieure au niveau national (65,0 %). Les établissements industriels représentent une part plus importante qu'en France (7,3 % contre 6,9 %), celle des établissements agricoles également (5,4 % contre 4,5 %). À l'inverse, la part des établissements de la construction est plus faible (9,7 % contre 10,2 %) (Figure 1).

Sept établissements sur dix ont entre 1 et 9 salariés (72,9 %). Comparée à la France, la région se caractérise par une proportion plus élevée d'établissements d'au moins 10 salariés (20,3 % dans la région contre 18,0 % en France) (Figure 2).

Figure 1

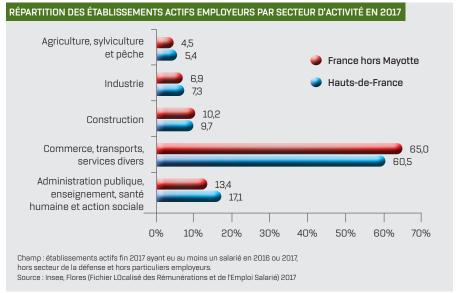
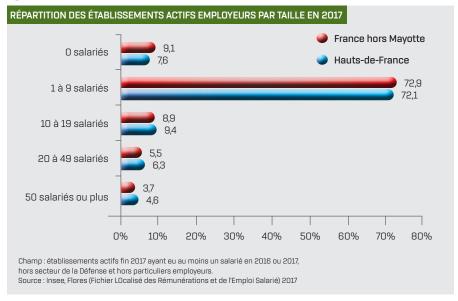


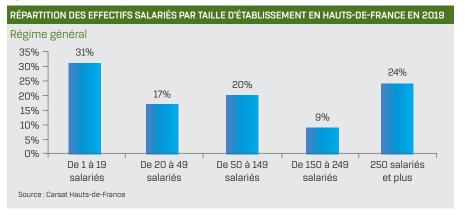
Figure 2



Presque autant de salariés dans les petits et grands établissements

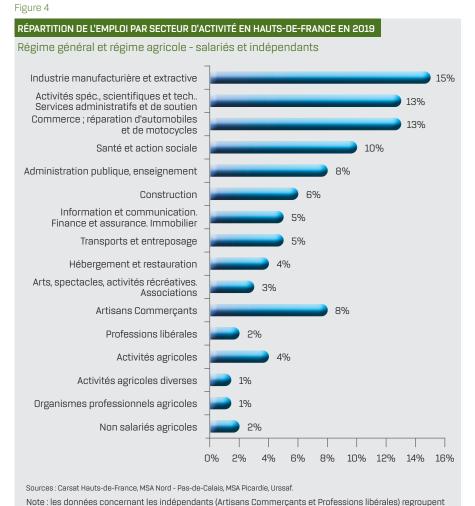
Les établissements affiliés au régime général employant de 1 à 19 salariés représentent près de 88 % des établissements de la région pour 31 % des salariés. À l'autre extrémité, ceux employant 150 salariés et plus regroupent 1 % des établissements pour 33 % des salariés (Figure 3).

Figure 3



Les services regroupent plus de la moitié des emplois

En 2019, sont recensés près de 1 880 000 emplois regroupant les salariés et indépendants du régime général ainsi que les salariés et non-salariés du régime agricole. Parmi ceux-ci, 82 % sont des salariés du régime général, soit plus de 1,5 million de salariés. Bien qu'il perde des emplois chaque année, le secteur de l'industrie demeure très présent en Hauts-de-France puisqu'il regroupe 15 % des effectifs salariés de la région. Les services ne cessent de progresser et regroupent plus d'un emploi sur deux (Figure 4).

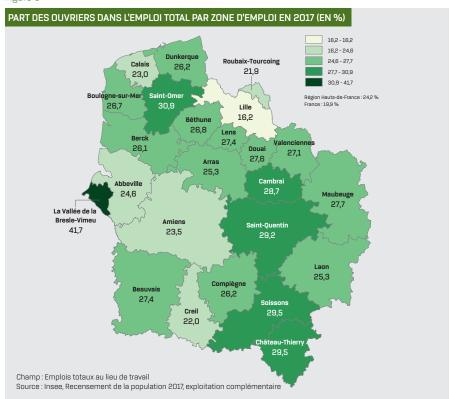


les cotisants actifs ayant une entreprise dans les Hauts-de-France.

Les ouvriers occupent le quart des emplois

La tertiarisation croissante de l'économie s'accompagne d'un déclin du tissu industriel. La part des ouvriers diminue régulièrement comme sur l'ensemble du territoire national. Cette part, tous secteurs d'activités confondus, est descendue en-dessous du quart des emplois (24,2 %). Elle reste plus élevée en région qu'en France métropolitaine (19,9 %). Au total, employés et ouvriers représentent, en région, un emploi sur deux (53,5 % contre 47,8 % en France métropolitaine). En région, les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais sont ceux qui possèdent les parts d'ouvriers les plus hautes (respectivement 27,8 % et 26,9 %). À un niveau géographique plus fin, la Vallée de la Bresle-Vimeu, se distingue avec un taux de 41,7 % et celle de Saint-Omer avec un taux de 30,9 % (Figure 5). La zone de Lille est la seule de la région à afficher une part moins importante d'ouvriers qu'en moyenne française, avec 16,2 %.

Figure 5





LA SANTÉ DES HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE

Des taux de mortalité générale plus élevés dans les zones d'emploi du nord de la région

La mortalité survenant avant 65 ans (mortalité prématurée) est plus élevée dans les Hauts-de-France qu'en France métropolitaine, tant pour la mortalité générale que pour les maladies de l'appareil circulatoire.

Une mortalité générale avant 65 ans plus élevée dans les Hauts-de-France qu'en France métropolitaine

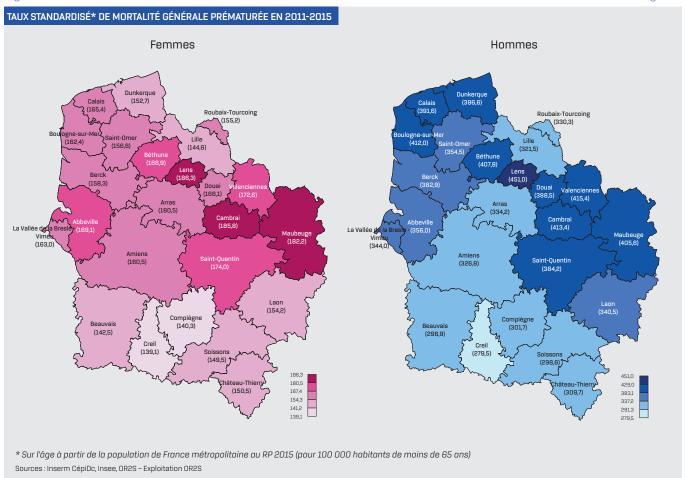
Avec 12 467 décès en moyenne annuelle sur la période 2011-2015 (3 966 femmes et 8 501 hommes), les Hauts-de-France présentent des taux de mortalité prématurée (survenant avant 65 ans) significativement supérieurs à ceux observés au niveau national : le taux féminin est de 159,6 pour 100 000 habitants en région contre 127,2 au

niveau national. Pour les hommes, ils sont respectivement de 358,9 versus 272,3.

À l'échelle des zones d'emploi, tous les taux sont significativement supérieurs au taux national, pour les deux genres, à l'exception du taux masculin de la zone de Creil qui n'est pas significativement différent de la France métropolitaine (Figures 1 et 2).

Le sud de la région, et plus particulièrement l'Oise (Creil et Compiègne) présentent les taux les plus bas, alors que le nord de l'Aisne, l'axe Béthune - Maubeuge et le littoral pour les hommes, représentent les plus forts taux de mortalité prématurée.





Les taux de mortalité prématurés par maladies de l'appareil circulatoire trois fois plus élevés chez les hommes

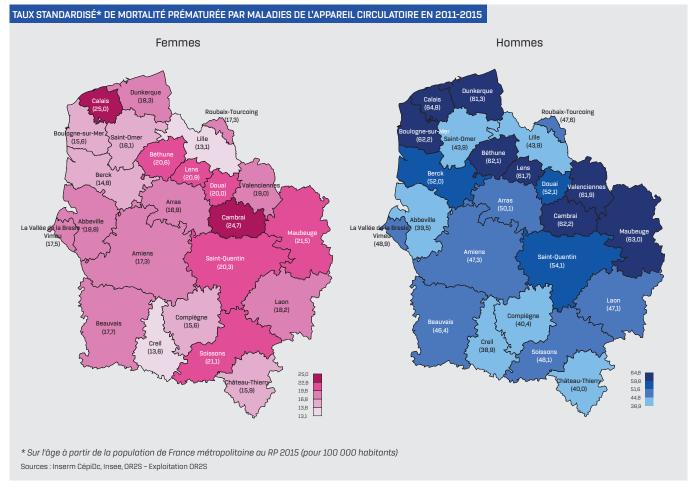
La mortalité prématurée par maladies de l'appareil circulatoire est trois fois plus élevée chez les hommes (1 215 décès en moyenne par an) que chez les femmes (441 décès annuels). Ainsi, en 2011-2015, le taux de mortalité prématurée masculin s'élève à 51,7 pour 100 000 dans les Hauts-de-France et celui des femmes à 17,8. Ces deux taux sont significativement supérieurs à ceux observés en France métropolitaine (respectivement 37,4 pour 100 000 hommes et 12,4 pour 100 000 femmes).

Ces décès représentent 14 % des décès prématurés masculins en région (comme au niveau national), et 11 % des décès prématurés féminins (10 % en France métropolitaine).

Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, les zones d'emploi de Château-Thierry, La Vallée de la Bresle - Vimeu,

Compiègne, Creil et Saint-Omer ont des taux proches des taux nationaux (Figures 3 et 4). S'y ajoutent pour les hommes celle d'Abbeville et, pour les femmes, celles de Berck, Boulogne-sur-Mer et Lille. Toutes les autres zones d'emploi présentent des valeurs significativement supérieures à celles du niveau national.





Un taux de mortalité prématurée par cancers de la trachée, des bronches et du poumon plus faible qu'en France métropolitaine pour les femmes

La mortalité survenant avant 65 ans (mortalité prématurée) par cancers est plus élevée dans les Hauts-de-France qu'en France métropolitaine. Une exception est toutefois remarquée pour les femmes, dont le taux de mortalité prématurée par cancer de la trachée, des bronches et du poumon est significativement inférieur au niveau national.

Une surmortalité pour les hommes de 33 % par rapport au niveau national pour la mortalité prématurée par cancers

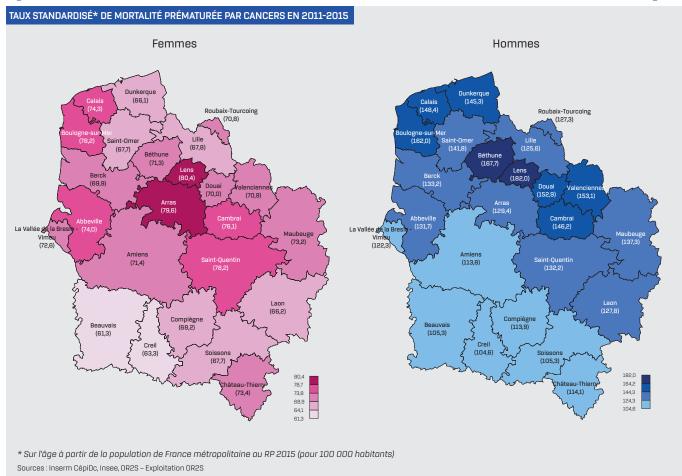
Sur la période 2011-2015, les Hauts-de-France comptent 4 919 décès prématurés en moyenne chaque année liés à un cancer, majoritairement des hommes (1 754 femmes et 3 165 hommes).

Le taux de mortalité prématurée par cancers est de 70,8 pour 100 000 femmes dans les Hauts-de-France et 135,2 pour les

hommes, contre respectivement 61,2 et 101,4 au niveau national en 2011-2015. Les taux les plus élevés se retrouvent dans les zones d'Arras, Lens, Béthune et Cambrai (Figures 1 et 2). À l'inverse, les zones d'emploi de Château-Thierry, Soissons, Beauvais, Creil et la Vallée de la Bresle - Vimeu ne présentent pas de taux significativement

différents du niveau national pour les deux genres. Les zones de Laon, Compiègne, Berck, Saint-Omer et Dunkerque ne présentent pas non plus de différence avec le niveau national mais pour les femmes uni-





Surmortalité par cancer de la trachée, des bronches et du poumon chez les hommes, sous-mortalité chez les femmes

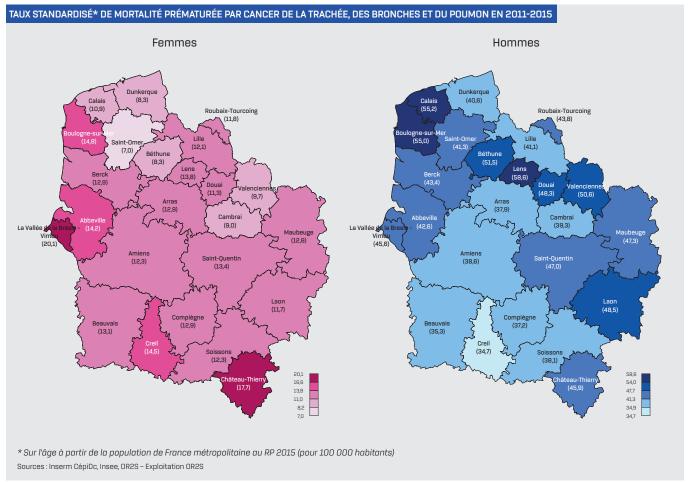
Sur la période 2011-2015, 1 034 hommes et 295 femmes de moins de 65 ans des Hauts-de-France sont décédés en moyenne chaque année d'un cancer de la trachée, des bronches et du poumon. Ce cancer représente 33 % des décès prématurés par cancers chez les hommes dans les Hautsde-France (comme au niveau national) : cette part est de 17 % chez les femmes en région contre 21 % au niveau national.

Des différences entre les genres s'observent. Alors que le taux de mortalité masculin est significativement supérieur à celui de la France métropolitaine (respectivement 44,3 pour 100 000 versus 33,5), le taux féminin est significativement inférieur au niveau national (11,9 versus 12,9).

Il en est de même des zones d'emploi. Alors que les taux prématurés féminins sont soit statistiquement proches (dix-neuf zones),

soit inférieurs au niveau national (cinq zones de Béthune, Cambrai, Dunkerque, Saint-Omer et Valenciennes), les taux masculins ne sont proches du national que sur sept zones (Beauvais, Compiègne, Creil, La Vallée de la Bresle - Vimeu, Arras, Cambrai et Soissons) (Figures 3 et 4). Ailleurs, ils sont significativement plus élevés qu'en France métropolitaine.







SANTÉ AU TRAVAIL **ET EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES**

Un travail globalement apprécié malgré des contraintes temporelles et physiques fréquemment rapportées

D'après Evrest, observatoire permettant un recueil du vécu du travail et de la santé perçue des salariés, la majorité des salariés apprécient leur travail. Néanmoins, l'exposition aux contraintes temporelles et physiques demeure fréquente.

Que pensent les salariés des Hauts-de-France de leur travail et de leur santé en 2018-2019 ?

L'observatoire Evrest est un dispositif pérenne initié en 2007 dans l'ex-région Nord - Pas-de-Calais (et en 2008 au niveau national), ayant pour objectif de collecter des indicateurs sur le travail et la santé, grâce à la participation active des équipes de santé au travail. Ce dispositif permet également aux équipes de santé au travail de suivre plus spécifiquement un groupe de salariés (d'une entreprise, d'un secteur d'activité, ...).

Méthodologie de l'observatoire national **Evrest**

L'observatoire Evrest est construit sur des données recueillies auprès d'un échantillon de salariés, nés au mois d'octobre. Les salariés sont sollicités lors des entretiens systématiques de santé au travail, par les médecins du travail participants au dispositif Evrest, ou leurs infirmier-ère-s.

Au niveau national et dans les Hauts-de-France, l'observatoire Evrest fournit des statistiques redressées.

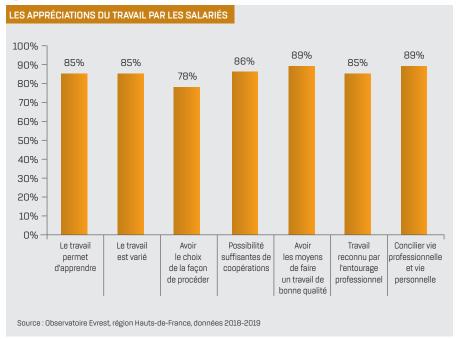
Le champ couvert par le dispositif Evrest concerne l'ensemble des salariés travaillant en France, en dehors des salariés agricoles, des artisans/commerçants/ chefs d'entreprises et des salariés de la fonction publique territoriale.

Les résultats présentés portent sur les données recueillies en 2018-2019 auprès de 26 365 salariés au niveau national, dont 3 829 salariés des Hauts-de-

Un travail plutôt apprécié

Près de 9 salariés sur 10 considèrent que leur travail leur permet d'apprendre, qu'il est varié, qu'ils ont les moyens de faire un travail de bonne qualité, qu'ils ont des possibilités suffisantes d'entraide et de coopérations, que leur travail est reconnu par leur entourage professionnel et qu'ils arrivent à concilier la vie professionnelle et la vie hors travail (Figure 1). Par ailleurs, plus de 3 salariés sur 4 estiment avoir le choix de la façon de procéder.

Figure 1

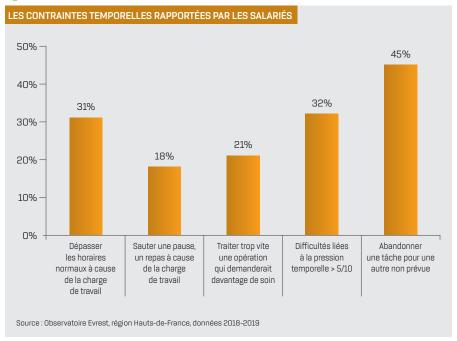


Mais des contraintes temporelles importantes pour 1 salarié sur 3

Les interruptions de tâches sont rapportées par près de 1 salarié sur 2 (Figure 2) ; elles perturbent le travail dans 55 % des cas. Près d'un salarié sur trois déclare dépasser ses horaires normaux et avoir des difficultés liées à la pression temporelle. Enfin, environ 1 salarié sur 5 déclare sauter un repas ou une pause du fait de la pression temporelle ou traiter trop vite certaines tâches qui demanderaient davantage de soin.

Par ailleurs, 20 % des salariés affirment devoir faire des choses qu'ils désapprouvent tandis que 13 % travaillent en ayant peur de perdre leur emploi.

Figure 2

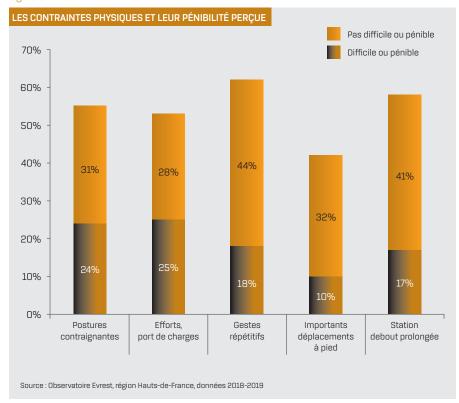


Et des contraintes physiques toujours présentes

Les déplacements à pied représentent la contrainte physique la moins souvent rapportée (42 % des salariés) tandis que les gestes répétitifs sont la contrainte la plus souvent rapportée (62 % des salariés) (Figure 3). La station debout prolongée, les postures contraignantes, et les efforts et ports de charges sont cités respectivement par 58 %, 55 % et 53 % des salariés.

Les postures contraignantes et les efforts et ports de charges lourdes sont vécus comme pénibles par un quart des salariés, les déplacements à pied l'étant par un salarié sur dix.

Figure 3



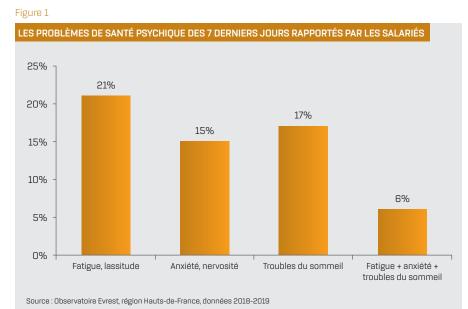
Les liens entre le vécu au travail et la santé perçue permettent d'évoquer des pistes pour la prévention

Nombreux sont les salariés qui rapportent au moins un trouble de santé psychique ou un problème au niveau dorso-lombaire, survenu dans les 7 derniers jours.

Les liens observés entre le vécu au travail et la santé perçue permettent d'évoquer des pistes de réflexion sur les impacts potentiels de l'amélioration de certaines caractéristiques du travail.

Un salarié sur cinq déclare avoir ressenti de la fatigue ou de la lassitude dans les 7 derniers jours

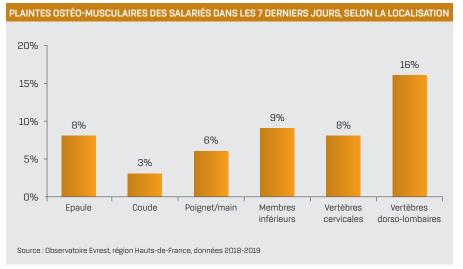
Parmi les plaintes d'ordre psychique, la fatigue est la plus fréquemment exprimée par les salariés (21 % d'entre eux dans les 7 derniers jours), suivie par les troubles du sommeil (17 %) puis l'anxiété/nervosité (15 %) (Figure 1).



1 salarié sur 5 déclare au moins une plainte rachidienne dans les 7 derniers jours

Les plaintes ostéo-musculaires du rachis dorso-lombaires sont les plus fréquentes (16 % des salariés ont eu des douleurs dans les 7 derniers jours), puis celles des membres supérieurs (17 %, un même salarié pouvant avoir des douleurs à la fois à l'épaule, au coude, et au poignet ou à la main) et celles des membres inférieurs (9 %) (Figure 2).

Figure 2



Des liens nets entre la santé et le vécu au travail

La fréquence des plaintes de santé varie fortement selon la présence ou non de certaines contraintes de travail (Figure 3 et Figure 4). Par exemple:

- · 14 % des salariés dont le travail permet d'apprendre ou dont le travail est reconnu se plaignent de troubles du sommeil. Ils sont 24 % lorsque le travail ne permet pas d'apprendre ou lorsqu'il n'est pas reconnu par l'entourage professionnel;
- 15 % des salariés disant ne pas être souvent exposés à des contraintes posturales se plaignent de douleurs dorso-lombaires. Ils sont 23 % lorsque lorsqu'ils jugent être souvent exposés à ce type de contraintes.

Figure 3

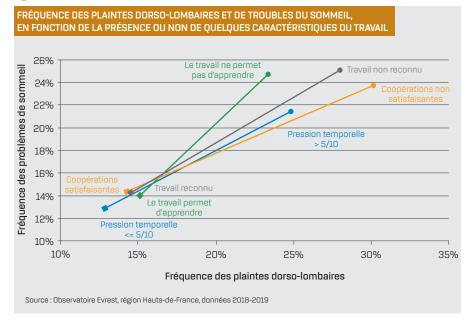
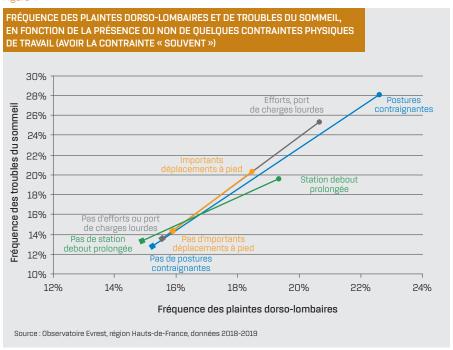


Figure 4



Sur 20 ans, moins de contraintes physiques mais des contraintes psychiques plus importantes

La 4° édition de l'enquête SUMER permet, sur 20 ans, de constater une baisse globale des expositions aux risques physiques, une stabilisation de l'exposition aux produits chimiques, une progression de l'exposition aux agents biologiques (meilleur repérage du risque) ainsi qu'une augmentation de l'intensité du travail, un des facteurs essentiels des risques psychosociaux au travail. Les pratiques formalisées de prévention des risques professionnels progressent puisqu'elles concernent près d'un salarié sur deux.

L'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels), élaborée depuis 1994 est produite par le Ministère du travail et pilotée par la Direction Générale du Travail (notamment l'Inspection médicale du travail), la Dares (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques) et la DGAFP pour les agents de la fonction publique. Elle décrit les expositions aux risques professionnels et leur durée sur le champ des salariés du secteur privé et du secteur public, selon le secteur d'activité, la profession, la taille

des entreprises, l'âge, le sexe, le type de contrat, etc. Il s'agit de la 4º édition en 2016-2017.

Ce dispositif repose sur l'expertise de médecins du travail volontaires qui remplissent, avec le salarié, un questionnaire de vingt pages sur les expositions professionnelles, lors de la visite médicale périodique ou visite d'embauche de plus de trois mois.

La qualité reconnue des données collectées permet d'orienter la recherche scientifique sur les risques professionnels ainsi que les politiques de prévention à mettre en place. Elle contribue à l'amélioration de la santé des salariés et de la prévention par la connaissance des expositions professionnelles.

1 200 médecins du travail ont participé à l'enquête Sumer 2017 pour 26 500 salariés du secteur privé et des trois versants de la fonction publique (hospitalière, territoriale et de l'État).

Les enquêtes SUMER successives permettent le suivi dans le temps des expositions des salariés aux risques professionnels et l'évolution du poids des divers facteurs de risque.

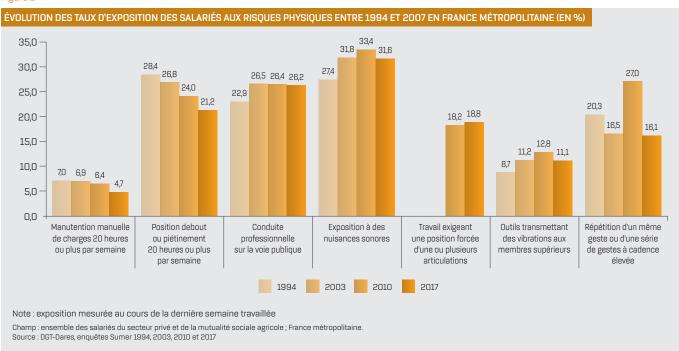
Une exposition aux contraintes physiques en diminution

En France dans le secteur privé, l'exposition des salariés aux contraintes physiques a globalement baissé entre 1994 et 2017, à l'exception du bruit et des vibrations notamment

L'exposition diminue continuellement depuis 1994 pour toutes les catégories socioprofessionnelles et dans la majorité des secteurs, sauf dans l'agriculture. Les évolutions techniques, avec des aides mécanisées de plus en plus adaptées aux tâches à réaliser, ont contribué largement à la diminution des risques physiques. Les évolutions sont toutefois contrastées suivant le type de risque physique et le secteur d'activité. Dans l'agriculture par exemple, la manutention manuelle passe

de 3,7 % à 6,0 % entre 1994 et 2017 alors que ce risque physique est en baisse dans les autres secteurs. Les expositions longues à la station debout ou le piétinement ont reculé au profit de durées plus courtes, conséquence probable d'une pratique plus fréquente de l'alternance des postes. Le travail répétitif est quant à lui en net recul entre 2010 et 2017.





Davantage de détections des expositions aux risques biologiques qu'auparavant

L'exposition à au moins un produit chimique concerne un tiers des salariés français en 2017, un niveau légèrement inférieur à celui de 1994. Si l'exposition aux agents chimiques est en baisse dans l'agriculture et l'industrie, elle s'affiche en revanche en hausse dans les services en raison de l'externalisation de la maintenance. L'exposition à au moins un produit cancérogène concerne encore 10 % des salariés. Sur les vingt dernières années, le signalement des expositions à des agents biologiques a augmenté. L'augmentation s'explique en partie par un effet de mesure. Ce meilleur repérage des préventeurs conduit donc à une meilleure évaluation du risque biologique.

Une tension au travail toujours élevée

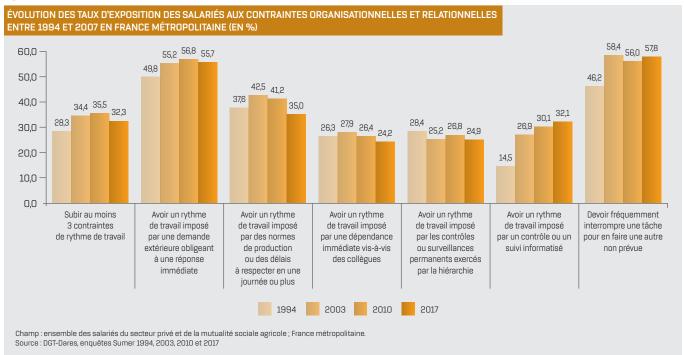
Ces expositions aux risques physiques, chimiques et biologiques s'inscrivent dans un contexte organisationnel toujours très contraint. Après la baisse enregistrée entre 1994 et 2010, les contraintes horaires restent à un niveau constant. L'intensité du travail, un des facteurs essentiels des risques psycho sociaux, a augmenté depuis 20 ans et se stabilise à un niveau élevé. Par exemple, un tiers des salariés subit toujours au moins 3 contraintes de rythme marchandes ou machiniques soit 4 points

de plus qu'en 1994 (Figure 2). De même, plus d'un salarié sur deux déclare avoir un rythme de travail imposé par une demande extérieure l'obligeant à une réponse immédiate. Les salariés se plaignent pourtant moins souvent en 2017 qu'en 2003 de manquer de moyens pour faire correctement leur travail alors que leur autonomie au travail est en recul.

Étudiées depuis 2003, les tensions et agressions avec le public se stabilisent mais demeurent à un niveau élevé. Parmi

les 71 % de salariés déclarant travailler avec le public, 14,5 % ont déclaré au moins une agression verbale de la part du public sur les 12 derniers mois. 15,1 % de salariés déclarent se heurter à au moins un comportement hostile en milieu professionnel (comportement méprisant, déni de reconnaissance et atteintes dégradantes). Cette part revient en 2017 au niveau de 2003 après un pic en 2010.

Figure 2

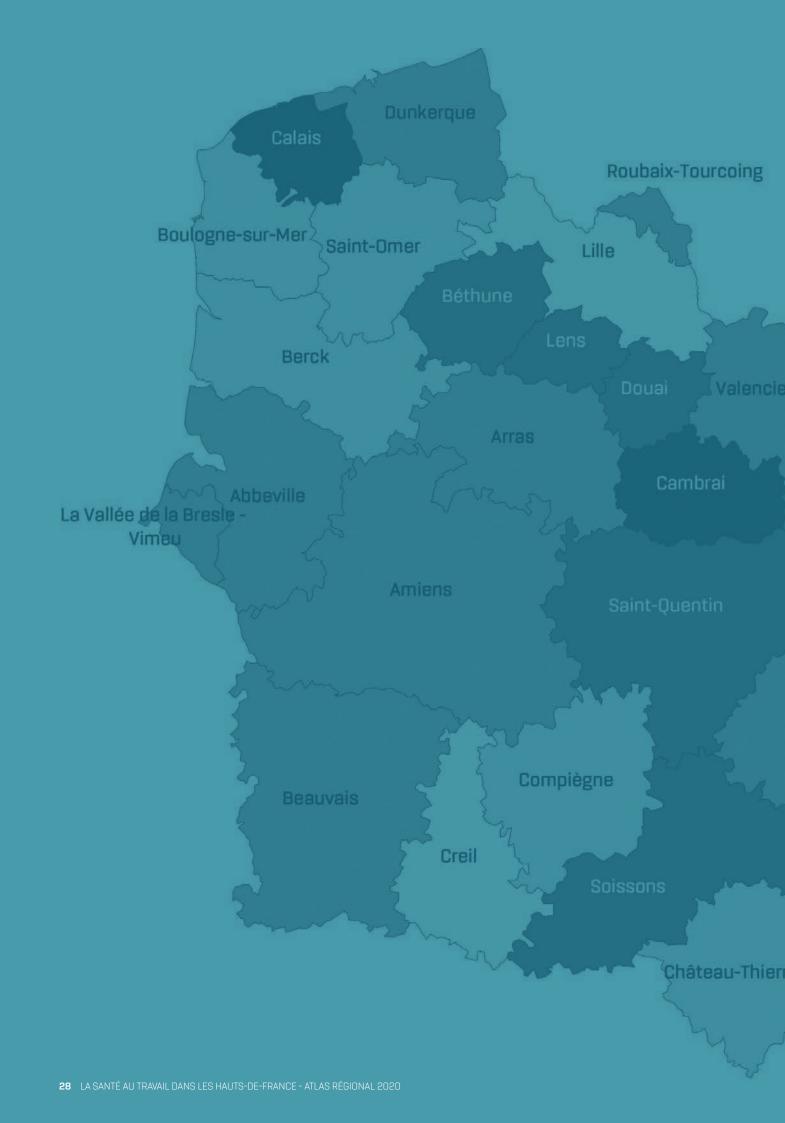


La tension au travail - job strain -, prédictive de la dépression, des troubles cardio-vasculaires et des troubles musculo-squelettiques, se stabilise à 32 % en 2017 à un niveau élevé alors qu'elle avait fortement augmenté entre 2003 et 2010 (27 % en 2003). En 2017, le job strain augmente dans les secteurs qui étaient les moins exposés en 2010 comme l'agriculture et la construction alors qu'elle diminue dans l'industrie, secteur le plus concerné en 2010.

Les écarts entre salariés se creusent concernant le manque de reconnaissance au travail selon la catégorie socio-professionnelle : 57,2% des employés déclarent ressentir ce manque alors que les ouvriers non qualifiés sont la catégorie la moins exposée à 41,8 %.

Malgré le niveau élevé de tous ces risques psycho-sociaux, une satisfaction au travail est ressentie par 9 salariés sur 10 en 2017, comme en 2003.

La prévention des risques dans un établissement passe par le développement des pratiques formalisées de prévention des risques professionnels. En 2017 près d'un salarié sur deux en bénéficie, soit une progression de 3,8 points par rapport à 2010, année permettant les premières comparaisons sur cette thématique.





LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2019, certains secteurs d'activité ne sont pas concernés par le recul du risque d'accidents du travail

Les salariés du régime général de la région Hauts-de-France sont plus souvent victimes d'accidents du travail, avec 38,9 cas pour 1 000 salariés contre 33,5 en France. Des disparités sont constatées entre les secteurs d'activité, les accidents du travail étant plus fréquents dans la construction et dans certains secteurs des services (transports et entreposage, santé et action sociale, hébergement et restauration).

Un volume d'accidents du travail stable entre 2018 et 2019

En 2019, le nombre d'accidents de travail en région Hauts-de-France pour le régime général a très faiblement diminué, avec 60 040 accidents ayant donné lieu à une première indemnisation (- 0,3 %). Cette quasi-stagnation masque des tendances différentes, avec une hausse du nombre de sinistres dans la santé et l'action sociale ainsi que dans le secteur information, communication, finance, assurance, immobilier. À l'inverse, les accidents du travail diminuent dans certains secteurs, notamment l'industrie, la construction, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien (Figure 1).

Concernant le régime agricole, le constat d'une quasi-stagnation est aussi fait, avec des tendances différentes selon les secteurs. Les accidents augmentent en 2019 dans les activités agricoles alors qu'ils diminuent dans les organismes professionnels et pour les non-salariés.

Un risque d'accidents du travail en baisse mais qui demeure plus élevé qu'en France

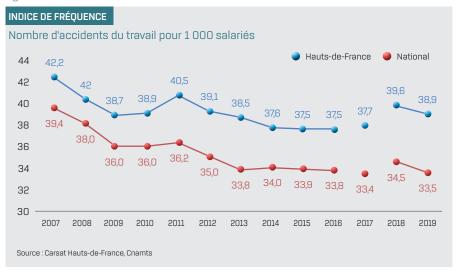
De 2007 à 2019, la fréquence des accidents du travail évolue à la baisse autant en Hautsde-France que sur le territoire national. Mais les accidents du travail restent en région plus fréquents qu'en France, avec 38,9 accidents pour 1 000 salariés en 2019, soit 5,3 points de plus qu'en France (Figure 2). L'écart s'est ainsi un peu creusé par rapport aux années précédentes.

Figure 1 ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC 1^{ère} INDEMNISATION EN HAUTS-DE-FRANCE, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2019 (en nombre)	Variation 2018-2019	
Transports et entreposage	6 372	-0,4%	
Construction	6 628	-2,3%	
Santé et action sociale	11 001	+5,6%	
Hébergement et restauration	2 905	+0,0%	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9 303	-1,0%	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques. Services administratifs et de soutien	9 268	-3,0%	
Arts, spectacles, activités récréatives. Associations	1 843	+0,9%	
Industrie manufacturière et extractive	8 839	-3,0%	
Administration publique, enseignement	2 771	+1,1%	
Information et communication. Finance et assurance. Immobilier	980	+8,9%	
Autres activités	130	-17,7%	
Régime général	60 040	-0,3%	
Activités agricoles	2 110	+6,6%	
Activités agricoles diverses	941	+2,0%	
Organismes professionnels	200	-12,7%	
Non salariés agricoles	786	-11,5%	
Régime agricole	4 037	+0,4%	
Régime général + régime agricole	64 077	-0,2%	

Sources: Carsat Hauts-de-France, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie

Figure 2



DÉFINITION

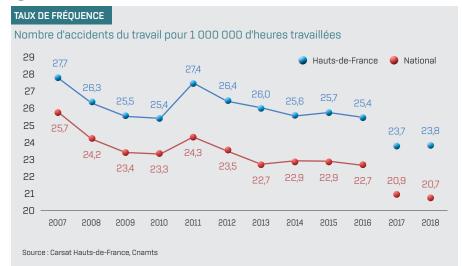
Accident du travail

Est considéré comme tel, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accidents du travail avec première indemnisation

Sinistres avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès.

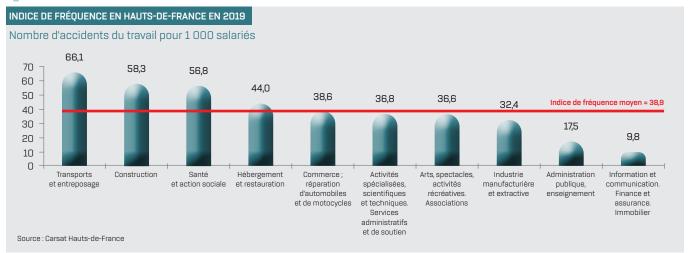
Figure 3



Les accidents sont les plus fréquents dans le secteur des transports et de l'entreposage

Quatre secteurs d'activité sont marqués par une fréquence des accidents du travail nettement supérieure à la moyenne régionale. Les accidents du travail sont les plus fréquents dans les transports et entreposage, dans la construction et dans le secteur de la sante et l'action sociale, ce dernier faisant apparaître une hausse marquée de la fréquence des accidents du travail en 2019. L'hébergement et restauration est le quatrième secteur où la fréquence est supérieure à la moyenne régionale (Figure 4).

Figure 4



Avertissement méthodologique

Depuis 2017, la déclaration sociale nominative (DSN) se substitue progressivement à la déclaration annuelle des données sociales (DADS). Les effectifs utilisés pour le calcul de l'indice de fréquence de 2017 et de 2018 proviennent en partie de la DSN, et en partie des DADS engendrant une rupture statistique, avec l'impossibilité de comparer les indicateurs de 2018 avec ceux de 2017 et aussi avec ceux des années précédentes. La comparaison entre les indicateurs de 2018 et de 2019 est quant à elle possible, les données de ces deux années étant calculées sur un champ comparable.

Les heures travaillées utilisées pour le calcul du taux de fréquence de 2017 et de 2018 proviennent également en partie de la DSN, et en partie des DADS engendrant aussi une rupture statistique pour cet indicateur en 2017 et 2018. L'indisponibilité des données d'heures travaillées en 2019 ne permet pas de calculer le taux de fréquence de 2019.

DÉFINITION

Indice de fréquence / taux de fréquence

L'évolution du nombre d'accidents du travail s'avère sensible aux variations de l'activité économique. Par exemple, en période de crise économique, alors que l'emploi se réduit, les accidents du travail vont avoir tendance à diminuer. À l'inverse, lors d'une période de reprise économique, il n'est pas rare de constater une hausse des accidents du travail en parallèle des créations d'emploi. Ainsi, afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés :

- · l'indice de fréquence, qui correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés.
- · le taux de fréquence, qui correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Les hommes ayant le moins d'ancienneté dans l'entreprise sont plus souvent victimes d'accidents

Certaines catégories de salariés sont plus souvent victimes d'accidents du travail. Il s'agit en particulier des hommes, bien que les femmes soient de plus en plus concernées par les accidents du fait de secteurs d'activité à la fois très féminisés et en croissance économique. Avoir peu d'ancienneté dans l'entreprise ou être de profession ouvrière ou employée font aussi partie des situations où les accidents sont plus fréquents. Les salariés de certains territoires sont surexposés au risque professionnel, les accidents du travail étant les plus fréquents dans les zones d'emploi situées au sud de Lille et au sud de la région.

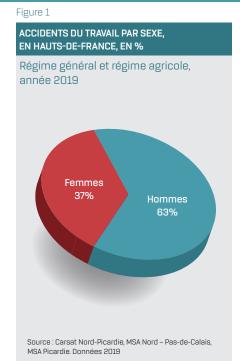
Plus d'accidents du travail concernent des hommes. des salariés ayant le moins d'ancienneté, des ouvriers

Les hommes concentrent près de deux tiers des accidents du travail (Figure 1) alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de la moitié des emplois salariés (source Insee, recensement de la population 2015). Néanmoins, la part des femmes au sein des accidents du travail a tendance à croître. Elle est en effet passée de 35 % en 2015 à 37 % en 2019, soit 2 points de plus en 4 ans. En parallèle, on observe une hausse des accidents du travail dans certains secteurs d'activité très féminisés, en particulier ceux de l'aide et du soin à la personne.

Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont victimes de plus de 3 accidents du travail sur 10 (Figure 2).

Les ouvriers sont surexposés au risque d'accident du travail, au sein du régime général. Ils sont victimes de près des deux tiers des accidents (Figure 3) alors qu'ils représentent le quart de l'emploi salarié.

Dans le régime agricole, les employés sont le plus souvent victimes d'accidents du travail (Figure 4).



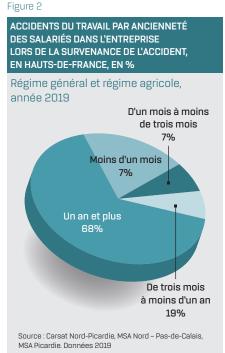
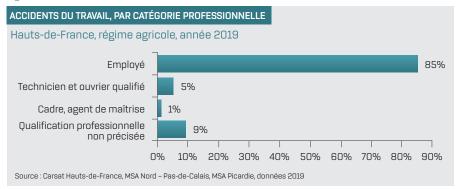


Figure 3

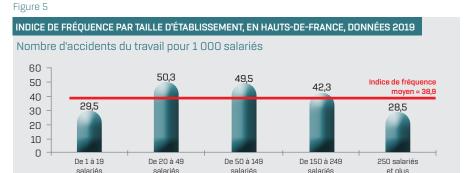


Figure 4



50 accidents du travail pour 1 000 salariés dans les établissements employant de 20 à 149 salariés

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements employant de 20 à 149 salariés, avec un indice de fréquence 1,3 fois plus élevé qu'en moyenne toutes tailles d'établissements confondues. A l'inverse, les accidents sont moins fréquents dans les plus petits et très grands établissements, ceux employant entre 1 et 19 salariés ainsi que ceux employant plus de 249 salariés (Figure 5).



Des accidents plus fréquents dans la zone d'emploi de Lens

La répartition des accidents du travail entre les 24 zones d'emploi de la région (Figure 6) reflète approximativement le poids de chacune d'entre elles en termes d'emplois salariés. Certaines zones présentent cependant une fréquence d'accidents du travail plus importante, notamment due à l'influence de leur structure économique. Ainsi, les zones d'emploi les plus touchées par les accidents du travail sont celles

Source: Carsat Hauts-de-France, données 2019

situées au sud de Lille (Béthune, Lens, Douai, Arras) ainsi que certaines zones du sud de la région (Soissons, Château-Thierry) (Figure 7).

Figure 6

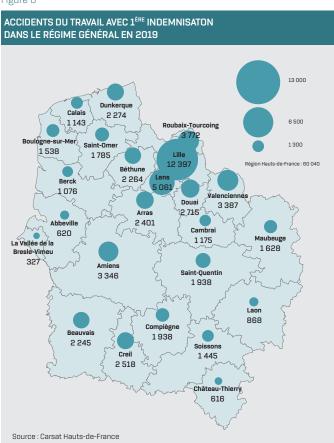
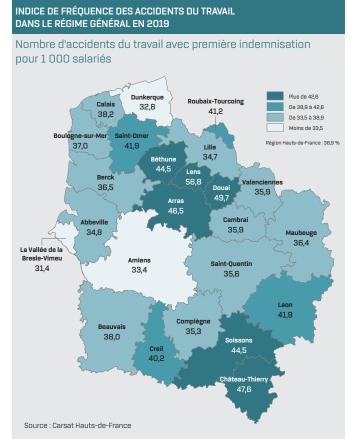


Figure 7



Des arrêts liés aux accidents du travail désormais plus longs que la moyenne française

La durée des arrêts suite à un accident ne cesse de s'allonger, avec un arrêt moyen de 71 jours en 2019, soit une journée de plus par rapport à ce qui est constaté en France. Le niveau du taux de gravité régional s'avère également supérieur à celui enregistré sur le territoire national.

Un allongement continu de la durée des arrêts

Dans le régime général, la durée moyenne des arrêts suite à un accident du travail a tendance à s'allonger, en région comme en France. L'augmentation enregistrée en Hauts-de-France s'avère plus rapide en

2019, les arrêts étant désormais plus longs qu'en France. La même année, on enregistre une durée moyenne d'arrêt de 71 jours en Hauts-de-France, contre 70 sur le territoire national (Figure 1).

Au total, ce sont plus de 4,2 millions de journées d'arrêts qui ont eu lieu du fait des accidents de travail en 2019, soit près de 19 000 équivalents temps plein perdus sur un an.

Figure 1



Un taux de gravité qui demeure plus élevé

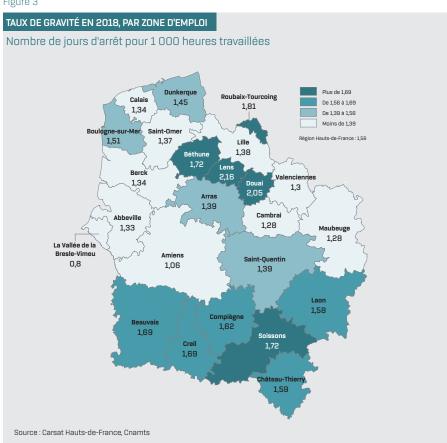
La tendance à l'allongement de la durée des arrêts fait augmenter le taux de gravité de 2007 à 2016 ¹. La fréquence importante d'accidents du travail en région maintient l'indicateur à un niveau plus élevé que celui constaté en France (Figure 2).

Les zones d'emploi présentant les taux de gravité les plus importants sont souvent celles où les accidents du travail sont les plus fréquents. Il s'agit principalement des zones situées au sud de Lille ainsi que celles du sud de la région (Figure 3).

Figure 2



Figure 3



DÉFINITION

Durée moyenne d'arrêt / Taux de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon le critère de l'arrêt de travail. En d'autres termes, plus l'arrêt engendré par l'accident est long, plus le niveau de gravité est jugé important et plus l'indicateur sera élevé. Deux indicateurs renseignent sur la gravité au vu des arrêts de travail :

- la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail.
- · le taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.

La tendance plus récente du taux de gravité ne peut être commentée du fait de la rupture statistique concernant les heures travaillées qui entrent dans le calcul de cet indicateur. Cf. Avertissement méthodologique page 31.

L'indice de gravité demeure plus faible qu'en moyenne française malgré la hausse du nombre d'indemnités en capital

En 2019, les accidents graves sont plus nombreux, et surtout ceux ayant engendré une incapacité permanente inférieure à 10 %. La même année les cas les plus graves, ceux ayant entraîné une indemnité en capital supérieure ou égale à 10 %, restent stables, à l'exception des décès qui sont en augmentation.

Des indemnités en capital plus nombreuses en 2019

En 2019, le nombre d'accidents graves est en hausse pour atteindre 2 815 cas d'accidents ayant donné lieu à une incapacité permanente partielle dans la région (Figure 1). Cette augmentation fait suite à une année de baisse marquée constatée en 2018 et, est liée à la hausse de cas d'accidents ayant donné lieu au versement d'une indemnité en capital, c'est-à-dire avec un taux d'incapacité inférieur à 10 %.

Le volume d'accidents les plus graves, ceux ayant engendré un taux d'incapacité supérieur ou égal à 10 %, est resté stable en 2019, avec 651 cas ayant engendré le versement d'une rente. La même année, néanmoins, les décès s'avèrent plus nombreux parmi les cas les plus graves. On dénombre en effet 58 accidents ayant engendré le décès de la victime alors que la moyenne régionale se trouve autour de 40 cas annuels sur la période récente.

DÉFINITION

Accidents du travail graves ou avec incapacité permanente partielle (IPP)

Accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente pour accident du travail. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels.

DÉFINITION

Incapacité permanente

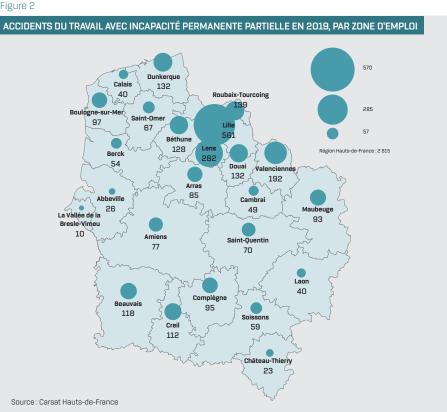
Par incapacité permanente on entend l'état de la victime qui garde de sa blessure une infirmité permanente susceptible de diminuer son salaire futur ou sa capacité de travail.

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC INCAPACITÉ PERMANENTE PARTIELLE EN HAUTS-DE-FRANCE, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Activités spécialisées, scientifiques et techniques. Services administratifs et de soutien	393	379	461	+21,6%
Administration publique, enseignement	135	121	139	+14,9%
Arts, spectacles, activités récréatives. Associations	72	68	60	-11,8%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	357	341	417	+22,3%
Construction	361	350	366	+4,6%
Hébergement et restauration	97	98	85	-13,3%
Industrie manufacturière et extractive	578	536	529	-1,3%
Information et communication. Finance et assurance. Immobilier	53	45	39	-13,3%
Santé et action sociale	371	320	400	+25,0%
Transports et entreposage	301	255	318	+24,7%
Autres activités	9	12	1	-91,7%
Régime général	2 727	2 525	2 815	+11,5%

Sources: Carsat Hauts-de-France

Figure 2



Un indice de gravité plus faible qu'en France dans la plupart des territoires

La baisse du nombre d'accidents avec incapacité permanente sur la période 2007-2016 impacte l'indice de gravité à la baisse ². En 2018, il se fixe à 9,3 soit près de 2 points inférieurs à l'indicateur national (Figure 3).

La majorité des zones d'emploi (19 sur 24) présente un indice de gravité plus faible que celui constaté en France. Néanmoins quelques zones sont nettement au-dessus, avec un indicateur notamment très élevé pour Béthune, Vallée de la Bresle-Vimeu, Lens, Beauvais et Valenciennes (Figure 4).

Figure 3

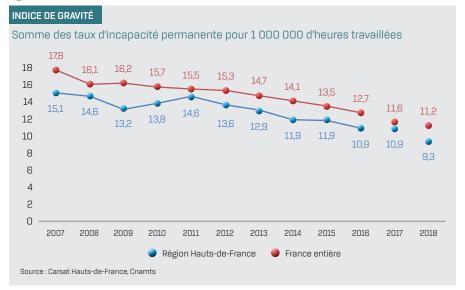
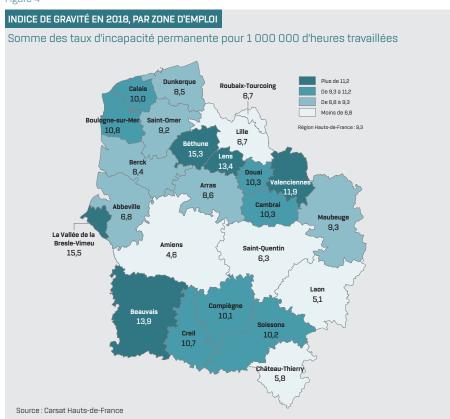


Figure 4

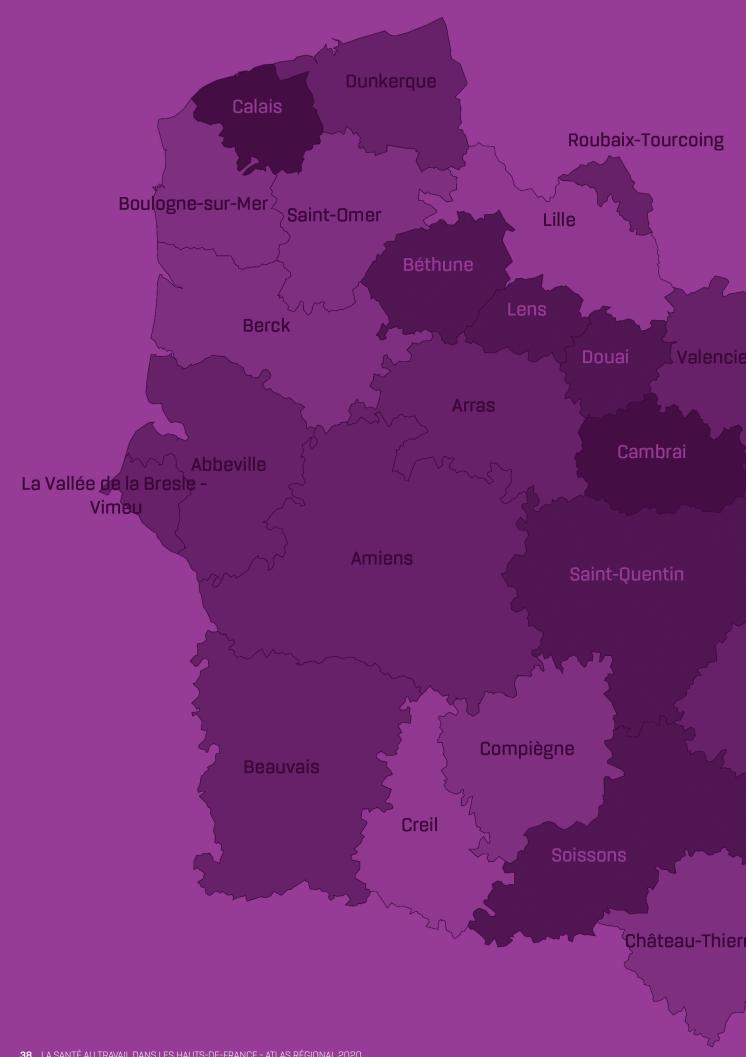


DÉFINITION

Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon le critère de l'incapacité permanente, ce qui concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant **l'indice de** gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées.

² La tendance plus récente du taux de gravité ne peut être commentée du fait de la rupture statistique concernant les heures travaillées qui entrent dans le calcul de cet indicateur. Cf. Avertissement méthodologique page 31.





Des maladies professionnelles de plus en plus présentes dans les activités de services

Après plusieurs années de baisse, le volume de maladies professionnelles progresse en 2019, pour les salariés du régime général comme pour ceux du régime agricole. Cette hausse concerne principalement les activités de services.

Des maladies professionnelles plus nombreuses en 2019

En 2019, le volume de maladies professionnelles indemnisées est en faible hausse en Hauts-de-France, à l'image de la situation observée sur le territoire national. En région, on en dénombre ainsi 5 126 pour le régime général et 274 pour le régime agricole (Figure 1).



DÉFINITION

Maladie professionnelle

Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit :

- · figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité sociale).
- · être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.

MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES EN HAUTS-DE-FRANCE, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2019	Variation 2018-2019
Activités spécialisées, scientifiques et techniques. Services administratifs et de soutien	472	+10,3%
Administration publique, enseignement	127	+9,5%
Arts, spectacles, activités récréatives. Associations	123	-6,8%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	885	+5,2%
Construction	669	-5,9%
Hébergement et restauration	201	+22,6%
Industrie manufacturière et extractive	1 416	+1,7%
Information et communication. Finance et assurance. Immobilier	52	+0,0%
Santé et action sociale	595	+10,0%
Transports et entreposage	267	+7,7%
Autres activités	319	-18,4%
Régime général	5 126	+2,2%
Activités agricoles	144	+6,6%
Activités agricoles diverses	41	+2,0%
Organismes professionnels	19	-12,7%
Non salariés agricoles	70	-11,5%
Régime agricole	274	+0,4%
Régime général + régime agricole	5 400	+2,7%

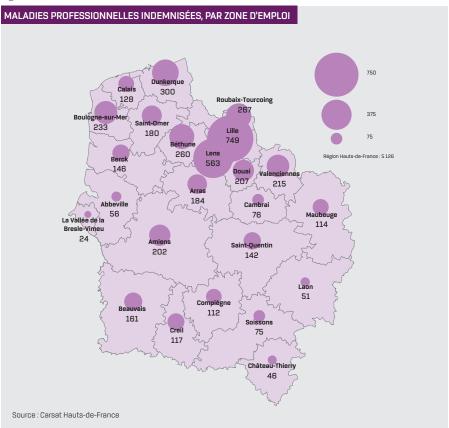
Sources: Carsat Hauts-de-France, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie

Une progression du nombre de cas plus rapide dans le secteur des services

Les hausses de maladies professionnelles les plus marquées concernent le tertiaire et en particulier les activités de santé et d'action sociale ou l'hébergement et restauration (Figure 2). Au sein du régime agricole, la tendance à l'augmentation est constatée pour les activités agricoles et les activités agricoles diverses.

La répartition des cas entre les 24 zones d'emploi de la région reflète approximativement leur poids économique en termes d'emplois (Figure 3). Certaines zones présentent néanmoins un poids de maladies plus élevé que leur poids économique, engendrant une fréquence de sinistres plus importante sur leur territoire. Il s'agit notamment des zones d'emploi de Lens, Béthune et Boulogne-sur-Mer.

Figure 3



Des troubles musculo-squelettiques très présents et des troubles psychosociaux qui prennent de l'ampleur

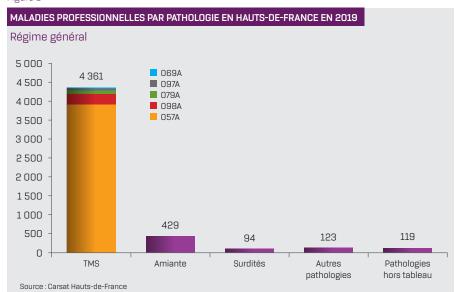
Avec plus de 8 cas sur 10, les troubles musculo-squelettiques constituent la pathologie majoritaire et concernent le plus souvent les salariés de la construction et de certains secteurs industriels. La reconnaissance des troubles psychosociaux ne cesse de progresser, avec 93 cas indemnisés en 2019.

Une prédominance des troubles musculo-squelettiques

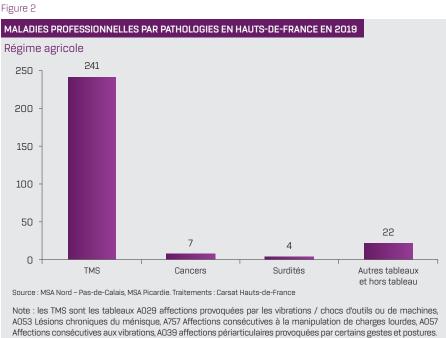
En 2019, le nombre de troubles musculo-squelettiques (TMS) poursuit sa progression pour atteindre 4 361 cas reconnus et indemnisés dans le régime général en Hauts-de-France. Les TMS sont ainsi les pathologies les plus fréquentes puisqu'ils regroupent 85 % des maladies indemnisées en région (Figure 1). Le même constat est fait dans le régime agricole où les TMS représentent 88 % des pathologies professionnelles (Figure 2). Quel que soit le régime, une grande majorité des TMS sont des affections périarticulaires.

Les pathologies liées à l'amiante et les surdités arrivent respectivement deuxième et troisième position (Figure 1). Elles sont surreprésentées en Hauts-de-France comparativement au national, avec des cas près de deux fois plus fréquents pour ces deux types de pathologie.

Figure 1



Note: les troubles musculo-squelettiques (TMS) correspondent aux tableaux 57 - Affections péri-articulaires, 69 -Affections provoquées par les vibrations, 79 - Lésions chroniques du ménisque, 97 - Lombalgies dues aux vibrations, 98 - Lombalgies dues aux manutentions ; l'amiante aux tableaux 30 & 30 bis - Affections liées aux poussières d'amiante : les surdités au tableau 42 - Atteintes auditives, Les hors tableaux correspondent aux maladies reconnues nar le CRRMP

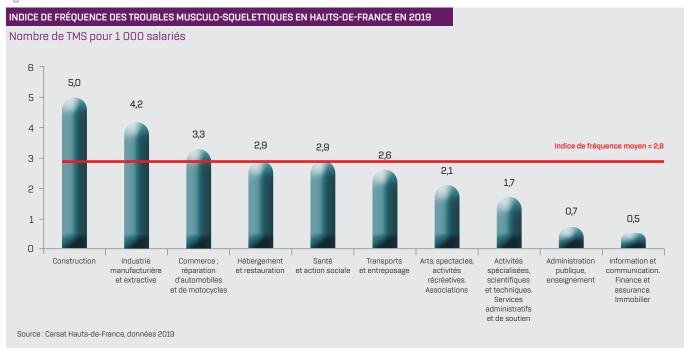


Des troubles musculo-squelettiques fréquents dans la construction et dans l'industrie

En 2019, les troubles musculo-squelettiques sont les plus fréquents dans la construction et dans l'industrie, respectivement 1,8 et 1,5 fois plus qu'en moyenne régionale tous secteurs confondus (Figure 3). Au sein de l'industrie, c'est dans la filière agroalimentaire

que les cas sont les plus fréquents, en particulier dans les activités de transformation du poisson et de la viande.

Figure 3

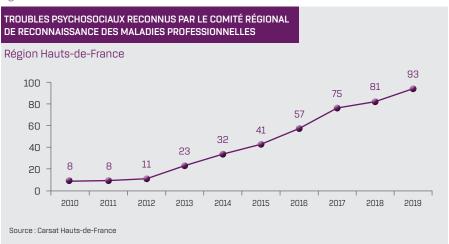


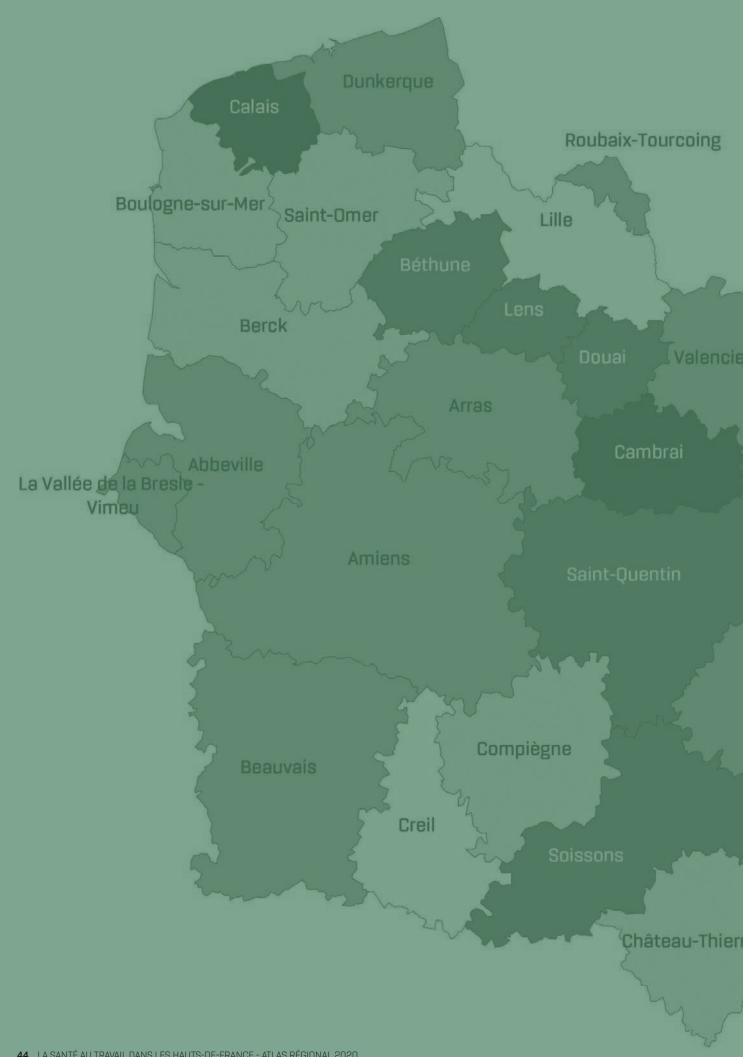
Une progression rapide des troubles psychosociaux

De 2005 à 2019, 438 cas de troubles psychosociaux ont été reconnus et indemnisés au titre des maladies professionnelles pour la région des Hauts-de-France. Ne bénéficiant pas de tableau de maladie professionnelle, ces pathologies sont reconnues par le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). La déclaration et la reconnaissance des troubles psychosociaux progressent rapidement, passant de quelques cas chaque année avant 2012 à près de 100 cas chaque année au cours des années les plus récentes (Figure 4).

En 2019, 93 cas de troubles psychosociaux sont recensés parmi les 119 maladies professionnelles hors tableau, soit plus de trois maladies hors tableau sur quatre ou 1,8 % du total des maladies professionnelles indemnisées. Il s'agit presque exclusivement de dépressions et états dépressifs.

Figure 4





LE COÛT DU RISQUE PROFESSIONNEL

Un coût global proche pour les accidents du travail et les maladies professionnelles

Atteignant 675 millions d'euros régime général et agricole confondus, la hausse du coût du risque professionnel est soutenue en 2019 par la progression des frais liés aux accidents du travail. Cette tendance est expliquée par l'allongement continu de la durée des arrêts ainsi que par un constat spécifique à l'année 2019, celui de la hausse du nombre d'incapacités permanentes.

675 millions d'euros imputés aux entreprises pour la prise en charge du risque professionnel

Sur la période 2007-2019, on observe une hausse du coût lié au risque professionnel qui atteint 646 millions d'euros en 2019 pour le régime général (Figure 1). Cette tendance est principalement liée à l'allongement de la durée des arrêts. Les frais dus aux maladies professionnelles sont au global assez proches de ceux engendrés par les accidents du travail, même si l'écart se creuse un peu en 2019. La même année. les maladies professionnelles sont 12 fois moins nombreuses mais 10 fois plus coûteuses.

Pour le régime agricole, ce sont 29 millions d'euros qui ont été engendrés par le risque professionnel en 2019.

Figure 1



Des frais liés aux accidents du travail en hausse marquée

Allongement de la durée des arrêts, hausse du nombre d'incapacités permanentes et de décès impactent à la hausse le coût des accidents du travail dans le régime général. Celui-ci augmente de 47 millions d'euros

sur une année pour atteindre près de 352 millions d'euros en 2019 pour la région des Hauts-de-France (Figure 1). Il est principalement composé des frais liés au paiement des indemnités journalières (Figure 2).

Dans le régime agricole, le coût des accidents du travail approche 21,2 millions d'euros en 2019, soit une hausse de plus de 3 millions d'euros sur une année.

DÉFINITION

Coût direct du risque professionnel

Pour le régime général, le coût du risque professionnel inclut deux types de prestations versées par la sécurité sociale et imputées aux entreprises par le biais de la cotisation accidents du travail/maladies professionnelles :

- · les prestations en nature frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers.
- · les prestations en espèces revenus de remplacement en situation d'incapacité temporaire (indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail) ou en situation d'incapacité permanente (indemnités en capital en cas d'incapacité inférieure à 10 % ou rente viagère au-delà).

Le coût des maladies professionnelles est majoritairement lié au paiement des rentes

Entre 2018 et 2019, les frais liés aux maladies professionnelles diminuent de 27 millions d'euros dans le régime général pour atteindre près de 294 millions d'euros en 2019 pour la région des Hauts-de-France (Figure 1). Le paiement des rentes représente les deux tiers du coût des maladies professionnelles et constitue ainsi le premier type de frais pour les pathologies professionnelles (Figure 3), alors que le coût du paiement des indemnités journalières est majoritaire pour les accidents du travail (Figure 2). Dans le régime agricole, le coût des maladies professionnelles ne diminue que faiblement en 2019 pour attendre 6,9 millions d'euros.

Les frais moyens les plus élevés dans la construction. l'industrie, les transports et l'entreposage

Rapportés au nombre de salariés de chacun des secteurs d'activité, les coûts liés au risque professionnel les plus élevés concernent:

- · la construction, avec près de 800 euros par salarié sur une année.
- · l'industrie ainsi que les transports et l'entreposage avec près de 600 euros par salarié par an.

Les frais liés spécifiquement aux accidents du travail atteignent un maximum dans les transports et l'entreposage, avec 502 euros par salarié. En ce qui concerne les maladies professionnelles, les frais les plus importants sont enregistrés dans l'industrie, avec 386 euros par salarié (Figure 4).

Figure 2

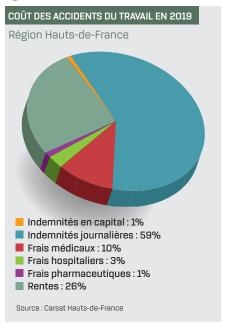


Figure 3

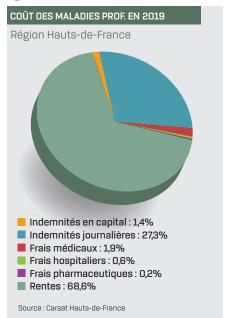
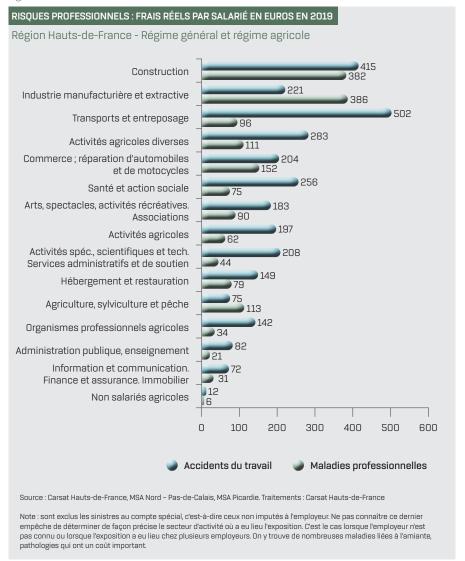


Figure 4





ARRÊTS DE TRAVAIL ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Arrêts de travail d'au moins 30 jours : les troubles ostéo-articulaires majoritairement en cause

Parmi les salariés en arrêt de travail au moins 30 jours en 2019, près de la moitié sont des femmes et plus de la moitié ont 45 ans ou plus. Ces proportions sont nettement plus importantes que dans l'ensemble de la population suivie par les médecins du travail. Les pathologies du système ostéoarticulaire, des muscles et des tissus conjonctifs sont en cause dans la majorité de ces arrêts de travail.

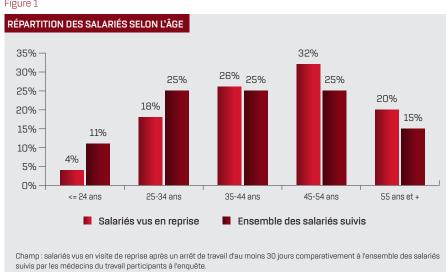
? Enquête régionale Arrêts de travail et maintien dans l'emploi

En 2019, l'Institut de santé au travail du nord de la France et le réseau Santé Travail Maintien dans l'Emploi ont souhaité remplacer l'étude sur les situations d'inaptitude par une étude portant sur les salariés ayant eu un arrêt de travail d'au moins 30 jours. Les résultats de 2019 portent sur 5 032 questionnaires renseignés par 208 médecins du travail des services de santé au travail des Hauts-de-France et de la MSA 59/62, pour les salariés vus en visite de reprise pendant les mois de mars et avril 2019 (en dehors des arrêts pour congé de maternité).

Les salariés arrêtés au moins 30 jours: une surreprésentation des femmes et des salariés de 45 ans et plus

D'après l'enquête régionale de 2019 sur les arrêts de travail et le maintien en emploi en Hauts-de-France, près de la moitié des salariés ayant eu un arrêt de travail d'au moins 30 jours sont des femmes (48,1 %) alors qu'elles ne représentent que 44,5 % de la population suivies par les médecins du travail participant à l'enquête. De même, les salariés plus âgés sont surreprésentés dans l'enquête par rapport à l'ensemble des salariés suivis : 32 % d'entre eux ont entre 45 et 54 ans et 20 % ont 55 ans ou plus (Figure 1), contre respectivement 25 % et 15 % parmi l'ensemble des salariés suivis.

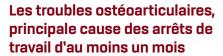
Figure 1



Source : enquête régionale sur les arrêts de travail et le maintien en emploi, ISTNF.

L'industrie, un secteur surreprésenté

Un quart des salariés arrêtés au moins 30 jours exercent leur activité dans le secteur des commerces et restaurants, une proportion proche de celle de la moyenne des salariés suivis (Figure 2). Presque autant proviennent de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé ou de l'action sociale alors que la part de ce secteur dans l'ensemble des salariés suivis par les médecins du travail participants représente 21 %. L'écart le plus important est observé dans l'industrie où se concentrent 21 % des salariés ayant eu un arrêt de travail d'au moins 30 jours, alors que ce secteur ne concerne que 17 % de salariés suivis. Si les services divers rassemblent encore un cinquième des salariés arrêtés au moins 30 jours, c'est nettement moins que la part de ce secteur dans l'ensemble des salariés suivis par les médecins du travail, respectivement 20 % contre 27 %.



Les pathologies touchant le système ostéoarticulaire, muscles et tissus conjonctifsreprésententlamajorité(56%)descauses des arrêts de travail d'au moins 30 jours (Figure 3). Viennent en second lieu les troubles mentaux et du comportement, à l'origine de 16 % des arrêts ; dans la moitié des cas, il s'agit d'une souffrance au travail, qui représente ainsi 8 % de l'ensemble des arrêts de travail d'au moins un mois. Enfin, la pathologie en cause de l'arrêt a une origine professionnelle dans 28,5 % des cas.

Figure 2

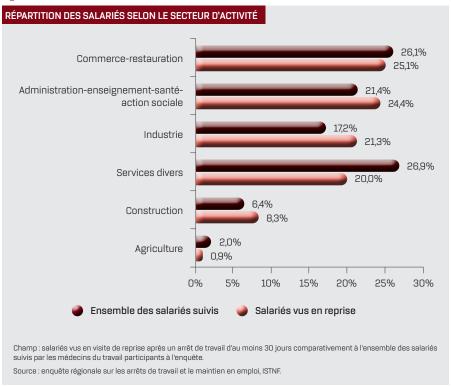
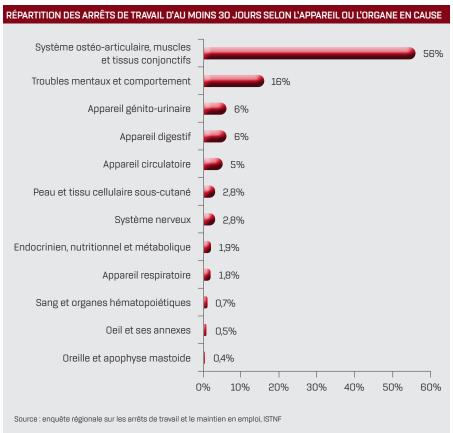


Figure 3



Arrêts de travail d'au moins 30 jours : des durées d'arrêt très hétérogènes selon la pathologie en cause

Les arrêts de travail de moins de 3 mois sont prépondérants parmi les arrêts d'au moins 30 jours. Les troubles de l'appareil circulatoire sont ceux qui génèrent le plus fréquemment des durées d'arrêts longues. Dans huit cas sur dix, les salariés arrêtés plus d'un an bénéficient d'une visite de pré-reprise auprès d'un médecin du travail. Plus de la moitié de ces visites se concluent par un avis d'inaptitude médicale au poste.

La majorité des arrêts de travail d'au moins 30 jours durent moins de trois mois

La majorité (55 %) des arrêts de travail d'au moins 30 jours ont une durée qui n'excède pas 3 mois (Figure 1). Mais près d'un quart des arrêts durent entre 3 et 6 mois et plus d'un dixième d'entre eux se prolongent sont en cause : seuls 44 % durent moins au-delà de 12 mois.

La durée de l'arrêt de travail dépend de la cause de l'arrêt. Ainsi, les arrêts sont fréquemment plus longs lorsque des troubles mentaux et du comportement de 3 mois contre 55 % en moyenne pour l'ensemble des arrêts d'au moins un mois. C'est néanmoins dans le cadre de

pathologies de l'appareil circulatoire que les arrêts longs sont les plus fréquents : 17 % d'entre eux durent plus d'un an, pour une moyenne toutes pathologies confondues de 11 %. À l'inverse, la proportion d'arrêts de courte durée (moins de 3 mois) est la plus élevée pour les troubles de l'appareil digestif (75 %).

Figure 1 RÉPARTITION DE LA DURÉE DES ARRÊTS DE TRAVAIL DE PLUS DE 30 JOURS SELON LA PATHOLOGIE À L'ORIGINE DE L'ARRÊT EN %

	Système ostéoarticulaire, muscles et tissu conjonctif	Troubles mentaux et du comportement	Appareil génito-urinaire	Appareil digestif	Appareil circulatoire	Autres pathologies	Ensemble
Durée arrêt de 30 jours à < 3 mois	56,2	43,7	54,6	75,0	48,0	59,7	55,1
Durée arrêt de 3 mois à < 6 mois	23,4	28,0	26,0	12,7	22,8	18,1	23,1
Durée arrêt de 6 mois à < 1 an	9,7	15,9	7,6	4,7	12,6	9,4	10,4
Durée arrêt ≥ 1 an	10,7	12,4	11,8	7,6	16,5	12,7	11,4

Source : enquête régionale sur les arrêts de travail et le maintien en emploi, ISTNF

Plus l'arrêt de travail est long, plus la reprise au poste pose problème

Moins d'un salarié en arrêt sur trois a bénéficié d'une ou plusieurs visites de pré reprise (Figure 2). La pratique est d'autant plus couramment suivie que l'arrêt de travail est long. Ainsi, 80 % des salariés arrêtés plus d'un an ont été vus en visite de pré reprise, contre 10 % de ceux arrêtés moins de 3 mnis

Si dans la majorité des cas, les médecins du travail concluent la visite de reprise par un retour au travail sans préconisations particulières, un tiers des visites donnent toutefois lieu à des préconisations d'aménagement du poste de travail et 12 % débouchent sur un avis d'inaptitude (Figure 3). Les reprises « complexes » sont d'autant plus fréquentes que la durée de l'arrêt est longue. En effet, 69 % des visites faisant suite à un arrêt de moins de 3 mois se règlent par une reprise sans préconisations particulières, alors que ce n'est le cas que de 10 % des arrêts de plus d'un an. Pour ces derniers, plus de la moitié des visites de reprise aboutissent à un avis d'inaptitude.

Figure 2

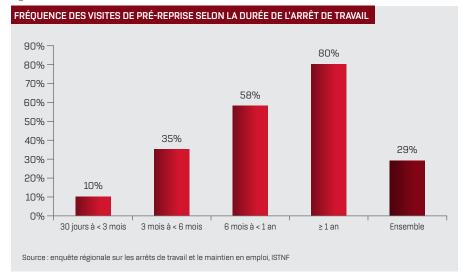
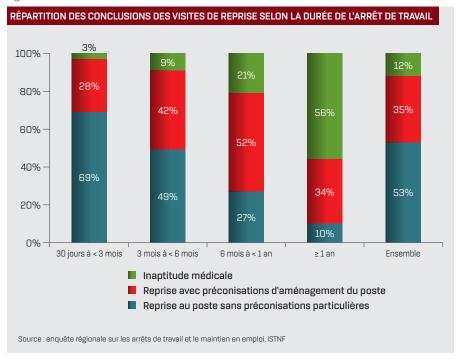


Figure 3





DIAGNOSTICS DES ZONES D'EMPLOI

ABBEVILLE

La zone d'emploi d'Abbeville possède une faible densité de population (Figure 1) et une population plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 60,4 %, soit à un niveau légèrement supérieur à celui des Hauts-de-France. Si les taux d'emploi des jeunes et des femmes sont aussi supérieurs, celui des seniors y est plus faible, du fait de la part de retraités plus importante. En outre, en 2019, le taux de chômage se situe en-dessous de la moyenne régionale.

Près de 85 % des emplois sont des emplois salariés. L'agriculture, sylviculture et pêche (4,2 % fin 2017) ainsi que, dans une moindre mesure, l'industrie et la construction sont surreprésentées en termes d'emplois salariés. Les industries alimentaires, la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et les industries de fabrication de produits métalliques (à l'exception des machines et des équipements), arrivent en tête des activités industrielles. Le tertiaire représente trois-quarts des emplois salariés de la zone (75,4 %), avec des services de proximité (commerce, aide à domicile et activités d'hébergement-restauration) très présents du fait de l'activité touristique générée par le littoral. La part d'agriculteurs exploitants, d'artisans - commerçants - chefs d'entreprise, d'ouvriers et de retraités y est plus forte que dans les Hauts-de-France.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	94 268	6 003 815	22°
Densité de la population (hab./km²)	62,9	188,8	22°
Nombre d'actifs ayant un emploi	34 033	2 244 127	22°
Taux d'emploi des 15-64 ans	60,4 %	59,2 %	11 ^e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	29,7 %	25,9 %	5°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	41,6 %	42,8 %	11 ^e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	57,2 %	55,4 %	9e
Taux de chômage annuel moyen 2019	9,4 %	10,4 %	15°

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang		
Emploi salarié du régime général					
Effectif salarié 2019	17 813	1%	22		
Heures travaillées 2018	28 624 842	1%	22		
Accidents du travail du régime général					
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	620	1%	22		
dont accidents avec IPP 2019	26	1%	22		
Indice de fréquence 2019	34,8	-	20		
Taux de fréquence 2018	21,2	-	16		
Maladies professionnelles du régime général					
Maladies indemnisées 2019	56	1%	21		
Indice de fréquence des TMS 2019	3,0	-	11		

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Abbeville Hauts-de-France

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	3 055	90	29,5	14	32,4
Construction	1 476	74	50,1	18	58,3
Commerce	3 402	79	23,2	24	38,6
Services	9 867	377	38,2	14	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

La zone d'emploi d'Abbeville regroupe un peu plus de 1 % des effectifs salariés du régime général de la région. Elle présente une des fréquences d'accidents du travail les plus faibles des Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 3), avec un indicateur inférieur à la moyenne, quel que soit le secteur d'activité (industrie, construction, commerce, services) (Figure 7). Le taux de gravité figure également parmi les plus faibles (Figure 4) et la durée des arrêts est inférieure à la moyenne régionale. A contrario, les troubles musculo-squelettiques sont un peu plus présents qu'en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi d'Amiens possède une densité de population modeste (Figure 1), avec une population légèrement plus âgée qu'en moyenne régionale. En 2017, elle fait pourtant partie des zones d'emploi les plus peuplées des Hauts-de-France et continue à gagner des habitants. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans s'établit à 59,6 %, soit proche de la moyenne régionale. Les taux d'emploi des seniors et des femmes sont plus élevés qu'en moyenne régionale, contrairement à celui des jeunes, du fait de la prépondérance estudiantine. En outre, en 2019, le taux de chômage de la zone se situe dans la moyenne régionale.

90 % des emplois y sont salariés. Le tertiaire représente 8 emplois salariés sur dix (80,2 %). Le domaine public, concentré autour du pôle urbain d'Amiens, est notamment surreprésenté en raison de la présence de grands établissements publics (41,3 % fin 2017). Les emplois salariés marchands sont nombreux dans la grande distribution, le nettoyage de bâtiments, les transports et la logistique, les centres d'appels, les activités financières, l'aide à domicile. Dans l'industrie, les secteurs qui emploient le plus de salariés sont l'agro-alimentaire, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, la fabrication d'autres matériels de transport (filière aéronautique) et l'industrie chimique. La répartition des catégories socioprofessionnelles de la zone d'emploi d'Amiens est proche de celle des Hauts-de-France.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	386 113	6 003 815	5 ^e
Densité de la population (hab./km²)	108	188,8	16e
Nombre d'actifs ayant un emploi	148 090	2 244 127	2e
Taux d'emploi des 15-64 ans	59,6 %	59,2 %	13°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	25,2 %	25,9 %	17e
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	45,3 %	42,8 %	8e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	56,9 %	55,4 %	10 ^e
Taux de chômage annuel moyen 2019	10,1 %	10,4 %	12°

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en movenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang	
Emploi salarié du régime général				
Effectif salarié 2019	100 054	7%	2	
Heures travaillées 2018	167 982 001	7%	2	
Accidents du travail du régime général				
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	3 346	6%	5	
dont accidents avec IPP 2019	77	3%	14	
Indice de fréquence 2019	33,4	-	22	
Taux de fréquence 2018	20,3	-	21	
Maladies professionnelles du régime général				
Maladies indemnisées 2019	202	4%	9	
Indice de fréquence des TMS 2019	1.8	_	22	

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indian de fréevence	Dong	
	Effectif salarie	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	17 834	485	27,2	19	32,4
Construction	6 952	370	53,2	17	58,3
Commerce	12 886	526	40,8	7	38,6
Services	62 380	1 965	31,5	23	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi d'Amiens est la 2º zone de la région en nombre de salariés du régime général (Figure 2). Elle présente un des risques d'accidents du travail parmi les plus faibles des Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 3). Ce constat se vérifie dans l'industrie, la construction et les services (Figure 7). Le taux de gravité est moins élevé que l'indicateur régional (Figure 4), du fait d'une durée d'arrêt moins longue qu'en moyenne cumulée à une plus faible fréquence des accidents. Les troubles musculo-squelettiques y sont également peu fréquents, au regard de l'indicateur régional (Figure 2 et Figure 6).

ARRAS

La zone d'emploi d'Arras possède une densité de population modérée (Figure 1), avec une population plus âgée qu'en moyenne régionale. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans s'établit à 64,0 %, soit près de 5 points supérieurs à la moyenne régionale. Cette spécificité s'observe quel que soit l'âge et le sexe, particulièrement le taux d'emploi des femmes affiche une différence de 5,7 points en plus. En outre, en 2019, le taux de chômage y est le plus bas des Hauts-de-France.

Près de 90 % des emplois sont salariés. Les secteurs de l'agriculture et de la construction sont surreprésentés en termes d'emploi salariés par rapport à la moyenne régionale. Le tertiaire représente plus de huit emplois salariés sur dix (81,9 %). Le domaine public est surreprésenté du fait de la présence de grands établissements publics. Les emplois salariés liés au transport et à la logistique sont nombreux, particulièrement dans le transport routier de fret. Les autres secteurs tertiaires les plus employeurs sont le nettoyage de bâtiments et la grande distribution. À l'inverse, l'industrie est moins développée, l'agroalimentaire qui bénéficie d'un pôle d'excellence étant le plus gros employeur. Si la répartition des catégories socioprofessionnelles de la zone est proche de celle des Hauts-de-France, elle affiche légèrement plus d'agriculteurs et de cadres au détriment des ouvriers.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	180 008	6 003 815	14e
Densité de la population (hab./km²)	126,5	188,8	14e
Nombre d'actifs ayant un emploi	72 591	2 244 127	14e
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,0 %	59,2 %	3 ^e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	28,9 %	25,9 %	9°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	46,7 %	42,8 %	5 ^e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	61,1 %	55,4 %	1 ^e
Taux de chômage annuel moyen 2019	7,4 %	10,4 %	24°

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang
Emploi salarié du régime général			
Effectif salarié 2019	51 669	3%	12
Heures travaillées 2018	87 331 240	3%	12
Accidents du travail du régime général			
Accidents avec 1ère indemnisation 2019	2 401	4%	8
dont accidents avec IPP 2019	85	3%	13
Indice de fréquence 2019	46,5	-	4
Taux de fréquence 2018	24,5	-	9
Maladies professionnelles du régime gé	néral		
Maladies indemnisées 2019	184	4%	10
Indice de fréquence des TMS 2019	3,3	-	9

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





38.6

38.3

Hauts-de-France Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019

45.0

44,6

Arras

3

6

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité Effectif salarié Accidents du travail Indice de fréquence Indice de fréquence régional Industrie 7282 341 46.8 2 32,4 Construction 4 943 299 60,5 9 58,3

324

1 437

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

7199

32 243

La zone d'emploi d'Arras présente un risque d'accidents du travail élevé, son indice de fréquence se situant au 4° rang en 2019 (Figure 2 et Figure 3). Cette surexposition concerne les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, services, commerce) (Figure 7). Néanmoins, le taux de gravité est inférieur à l'indicateur régional (Figure 4) du fait d'une durée moyenne d'arrêt moins longue qu'en moyenne. Dans la zone, les troubles musculo-squelettiques sont plus fréquents qu'en région (Figure 2 et Figure 6).

Commerce

Services

Avec une majorité de sa population dans les Hauts-de-France (94,6 %), la zone d'emploi de Beauvais qui déborde en Seine-Maritime est dotée d'une densité de population peu élevée (Figure 1) et d'une part importante de jeunes. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans s'établit à 64,2 %, soit le 2º taux le plus important de la région. Les taux d'emploi des seniors, des jeunes et des femmes sont aussi très élevés. Un tiers des actifs travaille hors de la zone d'emploi. En 2019, le taux de chômage y est l'un des plus faibles de la région.

Parmi les personnes en emploi, plus de 88 % sont des salariés. Le secteur de l'industrie (21,0 %) est surreprésenté en termes d'emplois salariés. Les activités y sont diversifiées : industries alimentaires, fabrication de produits en plastique, industrie du verre, fabrication d'équipements automobiles et de machines agricoles, fabrication de produits métalliques. La zone présente 72,0 % d'emplois salariés dans le tertiaire contre 79,0 % pour la région. Les transports routiers de fret, le commerce, l'entreposage et stockage, le nettoyage de bâtiments, les activités immobilières, la santé et la restauration sont les activités tertiaires dominantes. Les parts de professions intermédiaires, employés et ouvriers parmi les catégories socioprofessionnelles y est plus importante, au détriment des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1er janvier 2017	270 793	6 003 815	9°
Densité de la population (hab./km²)	99,0	188,8	17e
Nombre d'actifs ayant un emploi	110 308	2 244 127	7 ^e
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,2 %	59,2 %	2e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	30,5 %	25,9 %	2°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	46,0 %	42,8 %	7 ^e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	60,7 %	55,4 %	3 ^e
Taux de chômage annuel moyen 2019	8,6 %	10,4 %	20°

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en movenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang			
Emploi salarié du régime général						
Effectif salarié 2019	61 787	4%	8			
Heures travaillées 2018	101 095 058	4%	8			
Accidents du travail du régime général						
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	2 345	4%	9			
dont accidents avec IPP 2019	118	4%	8			
Indice de fréquence 2019	38,0	-	12			
Taux de fréquence 2018	23,0	-	11			
Maladies professionnelles du régime général						
Maladies indemnisées 2019	161	3%	12			
Indice de fréquence des TMS 2019	2,4	-	14			

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	16 131	481	29,8	13	32,4
Construction	5 071	212	41,8	24	58,3
Commerce	9 641	346	35,9	16	38,6
Services	30 941	1 306	42,2	8	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Près de 62 000 salariés du régime général se situent dans la zone d'emploi de Beauvais (Figure 2). Cette zone présente un risque d'accidents du travail un peu moins important qu'en région (Figure 2 et Figure 3), notamment dans l'industrie, la construction et le commerce où la fréquence des accidents est plus faible qu'en moyenne (Figure 7). Néanmoins, le taux de gravité de la zone est supérieur à l'indicateur régional (Figure 4), car la durée des arrêts suite à un accident du travail y est parmi les plus élevées de la région. Les troubles musculo-squelettiques sont un peu moins fréquents dans la zone (Figure 2 et Figure 6).

BERCK

La zone d'emploi de Berck figure parmi les plus faibles densités de population (Figure 1). En 2017, sa population est plus âgée qu'en moyenne régionale du fait de son attrait pour les retraités. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans s'élève à 60,3 %, soit légèrement supérieur à la moyenne régionale, tout comme ceux des jeunes et des femmes. À l'inverse, le taux d'emploi des seniors est inférieur, en lien avec le nombre important de retraités, notamment de moins de 65 ans. En 2019, le taux de chômage y est le 2e plus faible des Hauts-de-France.

Plus de 85 % des emplois sont salariés. Le tertiaire représente quasiment trois emplois salariés sur quatre (74,4 %). Le secteur « commerce, transports, services divers » est très largement sous-représenté (32,3 % fin 2017 contre 42,1 % en région). Les activités de la santé humaine et de l'action sociale sont en revanche surreprésentées, avec la présence de grands établissements hospitaliers et médico-sociaux. Zone touristique régionale d'importance, les emplois salariés dans l'hébergement et la restauration y sont nombreux. L'industrie se concentre sur les secteurs de l'alimentaire, de l'automobile et de la fabrication de machines et équipements. La répartition des catégories socioprofessionnelles affiche davantage de retraités, d'agriculteurs exploitants et d'artisans - commerçants - chefs d'entreprises au détriment des professions intermédiaires et des cadres - professions intellectuelles supérieures.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	129 551	6 003 815	20°
Densité de la population (hab./km²)	86	188,8	20°
Nombre d'actifs ayant un emploi	46 662	2 244 127	20°
Taux d'emploi des 15-64 ans	60,3 %	59,2 %	12°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	29,6 %	25,9 %	6e
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	40,8 %	42,8 %	15°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	56,2 %	55,4 %	12°
Taux de chômage annuel moyen 2019	7,7 %	10,4 %	23°

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang	
Emploi salarié du régime général				
Effectif salarié 2019	29 455	2%	20	
Heures travaillées 2018	48 619 264	2%	20	
Accidents du travail du régime général				
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 076	2%	20	
dont accidents avec IPP 2019	54	2%	18	
Indice de fréquence 2019	36,5	-	14	
Taux de fréquence 2018	20,2	-	22	
Maladies professionnelles du régime général				
Maladies indemnisées 2019	146	3%	13	
Indice de fréquence des TMS 2019	4,7	-	3	

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité





Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	5 957	127	21,3	24	32,4
Construction	2 356	165	70,0	6	58,3
Commerce	4 676	165	35,3	18	38,6
Services	16 427	618	37,6	17	38,3

Berck

Hauts-de-France

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

La zone d'emploi de Berck regroupe 2 % des salariés du régime général (Figure 2). En 2019, elle présente un risque d'accidents du travail plus faible qu'en région (Figure 2 et Figure 3). Des disparités sont observées entre les grands secteurs d'activité puisque les accidents sont significativement plus fréquents qu'en moyenne dans la construction (Figure 7). La faible fréquence des accidents engendre un taux de gravité inférieur à l'indicateur régional (Figure 4), la durée des arrêts étant proche de la moyenne. Les cas de troubles musculo-squelettiques sont parmi les plus fréquents de la région (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Béthune présente une très forte densité (Figure 1), avec une population plus âgée qu'en moyenne régionale. En 2017, elle fait partie des zones d'emploi les plus peuplées des Hauts-de-France. Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 58,6 %, un niveau légèrement inférieur à la moyenne régionale, tout comme ceux des seniors et des femmes. À l'inverse, le taux d'emploi des jeunes y est supérieur. En 2019, son taux de chômage est proche de la moyenne régionale.

Près de 90 % des emplois sont salariés. Le tertiaire, sous-représenté, concentre sept emplois salariés sur dix (71,3% fin 2017), avec des services de proximité très présents (aide à domicile, action sociale). Les secteurs de l'industrie (21,1 %), de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (41,3 %) et de la construction (6,8 %) sont surreprésentés (pôle d'excellence régional « construction »), contrairement aux secteurs du commerce, des transports et services divers (30,0 % contre 42,1 % en région). Les emplois salariés industriels se concentrent dans l'agroalimentaire, l'automobile, la fabrication de produits en caoutchouc, la plasturgie et la métallurgie. La répartition des catégories socioprofessionnelles présente davantage de retraités, d'employés et d'ouvriers que dans les Hauts-de-France, au détriment principalement des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	276 745	6 003 815	7 ^e
Densité de la population (hab./km²)	366	188,8	6e
Nombre d'actifs ayant un emploi	100 741	2 244 127	9e
Taux d'emploi des 15-64 ans	58,6 %	59,2 %	15°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	26,6 %	25,9 %	13°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	39,2 %	42,8 %	18e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	53,4 %	55,4 %	17 ^e
Taux de chômage annuel moyen 2019	10,0 %	10,4 %	13°

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang	
Emploi salarié du régime général				
Effectif salarié 2019	50 915	3%	13	
Heures travaillées 2018	80 002 646	3%	13	
Accidents du travail du régime général				
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	2 264	4%	11	
dont accidents avec IPP 2019	128	5%	7	
Indice de fréquence 2019	44,5	-	6	
Taux de fréquence 2018	27,6	-	4	
Maladies professionnelles du régime général				
Maladies indemnisées 2019	260	6%	5	
Indice de fréquence des TMS 2019	4,2	-	4	

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 3 Indice de fréquence Nombre d'accidents du travail avec 1ère indemnisation pour 1 000 salariés 44,5 38.9 Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 Figure 4 Taux de gravité Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées 1.7 Source : Carsat Hauts-de-France, données 2018



Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	13 472	470	34,9	8	32,4
Construction	5 029	304	60,4	10	58,3
Commerce	8 065	326	40,4	10	38,6
Services	24 341	1 164	47,8	4	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Les salariés de la zone d'emploi de Béthune sont plus exposés qu'en moyenne aux risques d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3). Leur fréquence est plus élevée qu'en région, quel que soit le secteur d'activité et de façon plus marquée dans les services (Figure 7). Le taux de gravité est impacté par cette sur-sinistralité et présente un niveau supérieur à l'indicateur régional (Figure 4). Le risque de troubles musculosquelettiques y est également plus important, avec des cas 1,5 fois plus fréquents que dans les Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

BOULOGNE-SUR-MER

La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer, peu peuplée, présente une densité supérieure à la moyenne régionale (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 58,4 %, soit légèrement inférieur à celui des Hauts-de-France. C'est aussi le cas des taux d'emploi des seniors et des femmes, mais pas des jeunes. En 2019, le taux de chômage y est proche de la moyenne régionale.

Près de neuf emplois sur dix sont salariés. Le tertiaire représente 77,6 % des activités de la zone fin 2017, avec notamment des services de proximité très présents (aide à domicile, action sociale), mais un secteur « Commerce, transports, services divers » sous-représenté (37,2 % des emplois salariés contre 42,1 % en région). L'attractivité touristique du territoire est un facteur de développement des emplois tertiaires, notamment dans l'hôtellerie-restauration. L'industrie alimentaire est le premier secteur industriel du territoire, lié à la pêche ainsi qu'à la fabrication de produits laitiers ou d'aliments pour animaux. Boulogne-sur-Mer, 1er port de pêche français et 1ère plateforme européenne de transformation des produits de la mer, a un pôle de compétitivité dans le domaine. La répartition des catégories socioprofessionnelles comporte davantage de retraités et d'ouvriers que dans les Hauts-de-France, au détriment principalement des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	165 844	6 003 815	17 ^e
Densité de la population (hab./km²)	207,4	188,8	10°
Nombre d'actifs ayant un emploi	60 098	2 244 127	17e
Taux d'emploi des 15-64 ans	58,4 %	59,2 %	16°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	27,2 %	25,9 %	12°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	41,2 %	42,8 %	13°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	53,7 %	55,4 %	16°
Taux de chômage annuel moyen 2019	10,3 %	10,4 %	10°

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang	
Emploi salarié du régime général				
Effectif salarié 2019	41 574	3%	16	
Heures travaillées 2018	67 193 060	3%	16	
Accidents du travail du régime général				
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 538	3%	16	
dont accidents avec IPP 2019	97	4%	10	
Indice de fréquence 2019	37,0	-	13	
Taux de fréquence 2018	24,5	-	8	
Maladies professionnelles du régime général				
Maladies indemnisées 2019	233	5%	6	
Indice de fréquence des TMS 2019	5,4	-	2	

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.



Indice de gravité Somme des taux d'PP

pour 1 000 000 d'heures travaillées

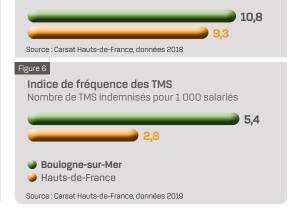


Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	7 728	302	39,1	5	32,4
Construction	3 349	184	54,9	14	58,3
Commerce	6 704	256	38,2	13	38,6
Services	23 706	795	33,5	22	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer présente un risque d'accidents du travail moins important qu'en région (Figure 2 et Figure 3). Ce constat est lié à une fréquence des accidents plus faible dans la construction et les services (Figure 7). Ainsi, le taux de gravité de la zone est un peu plus faible que l'indicateur régional (Figure 4), la durée d'arrêt étant dans la moyenne régionale. Avec une fréquence des troubles musculo-squelettiques presque deux fois supérieure à la région, Boulogne-sur-Mer arrive en 2º position après la zone de Lens (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Calais présente une densité supérieure à la moyenne régionale (Figure 1). En 2017, elle fait partie des zones d'emploi peu peuplées et jeunes des Hauts-de-France. Le taux d'emploi de sa population est particulièrement faible, quels que soient le sexe et l'âge. En 2019, le taux de chômage y est, de façon corrélée, l'un des plus élevés de la région.

Neuf emplois sur dix sont salariés. Les secteurs tertiaires du commerce, des transports et services divers (45,8 % des emplois salariés fin 2017) et de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (39,4 %) sont surreprésentés, regroupant ainsi plus de huit salariés sur dix (85,2 %). La présence du port de Calais au 1er rang national pour le trafic de voyageurs et au 4e rang pour le fret de marchandises conduit à un développement plus important des secteurs du transport et de la logistique. Ces activités induisent de nombreux emplois dans l'intérim et dans les services aux entreprises. Les services de proximité (action sociale, aide à domicile, santé...) sont aussi très présents. Avec seulement 9,7 % des emplois salariés de la zone, l'industrie se concentre autour de trois activités : fabrication d'équipements électriques, textile-habillement et industrie chimique. La répartition des catégories socioprofessionnelles affiche davantage d'employés et de personnes sans activité professionnelle qu'en moyenne dans les Hauts-de-France.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	149 629	6 003 815	19°
Densité de la population (hab./km²)	278,9	188,8	7 ^e
Nombre d'actifs ayant un emploi	51 181	2 244 127	19°
Taux d'emploi des 15-64 ans	53,3 %	59,2 %	23°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	22,1 %	25,9 %	24°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	36,6 %	42,8 %	23°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	49,9 %	55,4 %	22°
Taux de chômage annuel moyen 2019	13,5 %	10,4 %	2°

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang	
Emploi salarié du régime général				
Effectif salarié 2019	29 951	2%	19	
Heures travaillées 2018	50 437 639	2%	19	
Accidents du travail du régime général				
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 143	2%	19	
dont accidents avec IPP 2019	40	1%	20	
Indice de fréquence 2019	38,2	-	11	
Taux de fréquence 2018	21,2	-	17	
Maladies professionnelles du régime général				
Maladies indemnisées 2019	128	3%	15	
Indice de fréquence des TMS 2019	3,8	-	5	

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 3
Indice de fréquence Nombre d'accidents du travail avec 1 ^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés
38,2 38,9
Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019
Taux de gravité Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées
1,3 1,6 Source : Carsat Hauts-de-France, données 2018



38,3

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité						
	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional	
Industrie	3 704	104	28,1	18	32,4	
Construction	1 838	88	47,9	22	58,3	
Commerce	5 343	193	36,1	15	38,6	

39.8

758

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Services

19 046

Le risque d'accidents du travail de la zone d'emploi de Calais est légèrement inférieur à la moyenne régionale (Figure 2 et Figure 3), avec une fréquence d'accidents moins élevée dans l'industrie, la construction et le commerce (Figure 7). En conséquence, le taux de gravité est également plus faible que dans les Hauts-de-France (Figure 4). La fréquence des troubles musculo-squelettiques figure parmi les plus élevées de la région (5° rang) (Figure 2 et Figure 6).

10

CAMBRAI

La zone d'emploi de Cambrai présente une densité à peine inférieure à la moyenne régionale en 2017 et fait partie des zones peu peuplées des Hauts-de-France (Figure 1). Le taux d'emploi des 15 à 64 ans s'établit à 58,4 %, inférieur à la moyenne régionale. Les taux d'emploi des seniors et des femmes sont moins élevés qu'en Hauts-de-France, contrairement à celui des jeunes, légèrement supérieur. En 2019, le taux de chômage y est supérieur à la moyenne régionale.

Plus de 88 % des emplois sont salariés. Les secteurs de l'industrie (18,4 % des emplois salariés fin 2017), de la construction (6,4 %) et de l'agriculture, sylviculture et pêche (2,1 %) sont surreprésentés. En dehors de l'industrie alimentaire et la fabrication de textiles (dentelle et broderie), premiers employeurs industriels du territoire, la chimie, la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, la fabrication de produits métalliques et la fabrication d'équipements automobiles figurent parmi les spécialités de la zone. Le tertiaire représente plus de sept emplois salariés sur dix (73,2 %), bénéficiant de plusieurs centres logistiques de distribution. La répartition des catégories socioprofessionnelles affiche davantage d'ouvriers et de retraités que dans les Hauts-de-France, au détriment surtout des cadres - professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires.

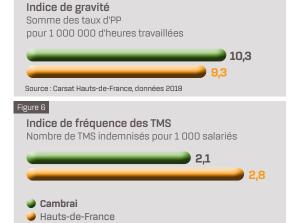
Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	157 263	6 003 815	18°
Densité de la population (hab./km²)	177,6	188,8	11 ^e
Nombre d'actifs ayant un emploi	56 650	2 244 127	18°
Taux d'emploi des 15-64 ans	58,4 %	59,2 %	17 ^e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	26,2 %	25,9 %	16°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	41,3 %	42,8 %	12°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	54,5 %	55,4 %	15°
Taux de chômage annuel moyen 2019	11,5 %	10,4 %	8e

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang			
Emploi salarié du régime général						
Effectif salarié 2019	32 734	2%	17			
Heures travaillées 2018	53 946 687	2%	17			
Accidents du travail du régime général						
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 175	2%	18			
dont accidents avec IPP 2019	49	2%	19			
Indice de fréquence 2019	35,9	-	16			
Taux de fréquence 2018	22,8	-	13			
Maladies professionnelles du régime général						
Maladies indemnisées 2019	76	2%	19			
Indice de fréquence des TMS 2019	2,1	-	18			

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	7 164	218	30,4	12	32,4
Construction	2 839	166	58,5	12	58,3
Commerce	5 562	148	26,6	22	38,6
Services	17 048	642	37,7	16	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

Les accidents du travail de la zone d'emploi de Cambrai sont moins fréquents qu'en moyenne (Figure 2 et Figure 3), en raison d'une situation nettement plus favorable dans le commerce en particulier, et dans une moindre mesure dans les services et l'industrie (Figure 7). Le taux de gravité figure parmi les plus faibles de la région (Figure 4), du fait de la fréquence plus faible d'accidents cumulée à une durée d'arrêt moins longue. Les troubles musculo-squelettiques sont nettement moins fréquents qu'en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

CHÂTEAU-THIERRY

La zone d'emploi de Château-Thierry présente une densité faible avec peu d'habitants (Figure 1), davantage âgés que la moyenne. Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 64,3 % soit le plus haut de la région. Les taux d'emploi des seniors, des jeunes et des femmes sont parmi les plus élevés de la région. En outre, en 2019, le taux de chômage y est inférieur à la moyenne régionale.

Les salariés représentent 85 % des emplois. Les secteurs de l'industrie (18,8 % des emplois salariés fin 2017 contre 14,6 % au niveau régional) et de l'agriculture, sylviculture et pêche (5,3 % contre 1,0 %) sont surreprésentés. L'agriculture est diversifiée entre terres viticoles, grandes cultures de céréales et élevage. L'industrie alimentaire, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, celle d'autres produits minéraux non métalliques et celle d'équipements automobiles sont les plus gros employeurs industriels. Le tertiaire regroupe sept emplois salariés sur dix avec comme activités principales l'entreposage, la santé et le social. La zone est aussi dotée d'un riche patrimoine touristique à l'origine d'emplois. Les parts d'agriculteurs exploitants, d'artisans - commerçants - chefs d'entreprise, d'ouvriers et de retraités parmi l'ensemble des catégories socioprofessionnelles dépassent celles des Hauts-de-France, au détriment surtout des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	72 624	6 003 815	23 ^e
Densité de la population (hab./km²)	59,3	188,8	23 ^e
Nombre d'actifs ayant un emploi	28 655	2 244 127	23°
Taux d'emploi des 15-64 ans	64,3 %	59,2 %	1 ^e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	30,0 %	25,9 %	4 ^e
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	48,1 %	42,8 %	2e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	61,1 %	55,4 %	2e
Taux de chômage annuel moyen 2019	9,7 %	10,4 %	14e

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en movenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang		
Emploi salarié du régime général					
Effectif salarié 2019	12 939	1%	23		
Heures travaillées 2018	21 139 280	1%	23		
Accidents du travail du régime général					
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	616	1%	23		
dont accidents avec IPP 2019	23	1%	23		
Indice de fréquence 2019	47,6	-	3		
Taux de fréquence 2018	27,2	-	5		
Maladies professionnelles du régime général					
Maladies indemnisées 2019	46	1%	23		
Indice de fréquence des TMS 2019	3.3	_	8		

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	. •				
	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	3 111	104	33,4	9	32,4
Construction	1 102	80	72,6	2	58,3
Commerce	2 157	92	42,7	4	38,6
Services	6 569	340	51,8	3	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Château-Thierry fait partie des zones d'emploi de la région regroupant le moins d'emplois du régime général (Figure 2), avec cependant une fréquence d'accidents du travail parmi les plus élevées (Figure 2 et Figure 3). Celle-ci est supérieure à la moyenne pour les quatre grands secteurs (services, commerce, construction, industrie) (Figure 7). Le niveau du taux de gravité de la zone dépasse légèrement la moyenne régionale (Figure 4), du fait de la fréquence élevée d'accidents, la durée moyenne des arrêts étant quant à elle plus courte qu'en région. La zone de Château-Thierry regroupe en 2019 de nombreux troubles musculo-squelettiques au regard de son poids économique (Figure 2 et Figure 6), mais cela a tendance à fluctuer selon les années du fait du faible poids économique de la zone.

COMPIÈGNE

La zone d'emploi de Compiègne présente une densité modeste (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 63,6 % et fait partie des plus élevés de la région. Ce positionnement se vérifie pour les seniors, les jeunes et les femmes. En outre, en 2019, le taux de chômage figure parmi les plus bas de la région.

Plus de 89 % des emplois sont salariés et les activités tertiaires occupent sept salariés sur dix. Les secteurs du commerce, des transports et services divers (43,8 % des emplois salariés fin 2017), de l'industrie (19,8 %) et de la construction (7,1 %) sont surreprésentés. À l'inverse, la part d'emplois salariés dans l'administration publique, enseignement, santé, action sociale est très inférieure à la moyenne régionale (28,5 % contre 36,9 % dans la région). Les industries chimique et pharmaceutique, la fabrication de produits en plastique et la fabrication de verre sont les principaux employeurs industriels de la zone. Liées à ces secteurs productifs, les fonctions recherche-innovation sont très développées (plastique, verre et chimie). Les autres secteurs tertiaires les plus représentés sont les activités de ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, l'action sociale sans hébergement et les activités pour la santé humaine. Les catégories socioprofessionnelles sont davantage orientées vers les cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	200 705	6 003 815	13°
Densité de la population (hab./km²)	135,4	188,8	13°
Nombre d'actifs ayant un emploi	80 877	2 244 127	13°
Taux d'emploi des 15-64 ans	63,6 %	59,2 %	6e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	28,7 %	25,9 %	10°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	46,7 %	42,8 %	4 ^e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	59,8 %	55,4 %	6e
Taux de chômage annuel moyen 2019	8,4 %	10,4 %	21°

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang				
Emploi salarié du régime général							
Effectif salarié 2019	54 876	4%	9				
Heures travaillées 2018	89 351 118	4%	11				
Accidents du travail du régime général							
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 938	3%	12				
dont accidents avec IPP 2019	95	4%	11				
Indice de fréquence 2019	35,3	-	19				
Taux de fréquence 2018	20,8	-	19				
Maladies professionnelles du régime général							
Maladies indemnisées 2019	112	2%	18				
Indice de fréquence des TMS 2019	1,7	-	23				

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Compiègne Hauts-de-France

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	12 136	321	26,5	20	32,4
Construction	4 889	239	48,9	19	58,3
Commerce	8 145	298	36,6	14	38,6
Services	29 677	1 080	36,4	19	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

La zone d'emploi de Compiègne regroupe près de 55 000 salariés du régime général (Figure 2). Ceux-ci sont en moyenne moins fréquemment exposés aux risques d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3), et cela dans les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, services, commerce) où la fréquence des sinistres est moins élevée qu'en région (Figure 7). Néanmoins, le taux de gravité est faiblement supérieur à l'indicateur régional (Figure 4) du fait d'une durée moyenne d'arrêt suite à un accident plus longue qu'en moyenne. Les troubles musculo-squelettiques sont moins présents dans la zone (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Creil présente une densité forte ainsi qu'une population plus jeune qu'en région. Bénéficiant de l'attrait résidentiel des franciliens, elle se classe 6º zone la plus peuplée des Hauts-de-France (figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 63,6 %, parmi les plus élevés de la région. Il en est de même pour les taux d'emploi des seniors, des jeunes et des femmes. En 2019, le taux de chômage de la zone figure parmi les plus bas de la région.

Près de 90 % des emplois sont des emplois salariés. Les secteurs du commerce, des transports et services divers (44,6 % des emplois salariés fin 2017) et de l'industrie (15,2 %) y sont légèrement surreprésentés. À l'inverse, les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (35,3 %) et de la construction (4,2 %) ont des poids inférieurs à la moyenne régionale. Les industries de la chimie, de la métallurgie, de la fabrication de produits métalliques et alimentaires sont les principaux employeurs industriels. Le tertiaire est très développé (79,9 %), particulièrement le commerce, surreprésenté. Viennent ensuite les transports, le nettoyage des bâtiments, la restauration, les activités de loisirs (parcs d'attractions). La répartition des catégories socioprofessionnelles comporte davantage de cadres, de professions intellectuelles supérieures, de professions intermédiaires et d'employés.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	297 579	6 003 815	6°
Densité de la population (hab./km²)	252,8	188,8	9e
Nombre d'actifs ayant un emploi	119 809	2 244 127	6e
Taux d'emploi des 15-64 ans	63,6 %	59,2 %	5 ^e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	30,3 %	25,9 %	3°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	46,8 %	42,8 %	3 ^e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	59,9 %	55,4 %	5 ^e
Taux de chômage annuel moyen 2019	8,6 %	10,4 %	19°

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en movenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang	
Emploi salarié du régime général				
Effectif salarié 2019	62 652	4%	7	
Heures travaillées 2018	102 427 586	4%	7	
Accidents du travail du régime général				
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	2 518	4%	7	
dont accidents avec IPP 2019	112	4%	9	
Indice de fréquence 2019	40,2	-	10	
Taux de fréquence 2018	22,9	-	12	
Maladies professionnelles du régime général				
Maladies indemnisées 2019	117	3%	16	
Indice de fréquence des TMS 2019	1.7	-	24	

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	12 518	367	29,3	15	32,4
Construction	3 813	206	54,0	16	58,3
Commerce	11 565	571	49,4	1	38,6
Services	34 730	1 374	39,6	12	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Creil présente une fréquence d'accidents du travail plus importante qu'en moyenne (Figure 2 et Figure 3). Ceci est lié au fait que le risque d'accidents est le plus élevé de la région dans les secteurs du commerce et des services (Figure 7). En conséquence, le taux de gravité est un peu supérieur à la moyenne régionale (Figure 4), la fréquence élevée d'accidents étant cumulée à une durée d'arrêt plus longue que dans les Hauts-de-France. À l'inverse, les troubles musculo-squelettiques sont dans la zone les moins fréquents de la région (Figure 2 et Figure 6).

DOUAL

La zone d'emploi de Douai présente une des plus fortes densités de la région (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans est 2,5 points sous la moyenne régionale avec 56,7 %. Les taux d'emploi des seniors, des jeunes et des femmes figurent parmi les plus bas. En outre, en 2019, le taux de chômage y est parmi les plus hauts de la région.

Plus de 91 % des emplois sont des emplois salariés. Les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (39,8 % des emplois salariés fin 2017) et de l'industrie (19,1 %) sont surreprésentés, contrairement aux secteurs du commerce, des transports et services divers (35,1%) et de la construction dans une moindre mesure (5,0 %). L'industrie automobile, principal employeur industriel de la région, induit de nombreux emplois de sous-traitance : mécanique, caoutchouc-plastique, verre. Le tertiaire représente 74,9 % des emplois salariés de la zone. Les activités liées à l'automobile y sont très présentes : logistique et transports avec la plateforme multimodale de Dourges, activités d'ingénierie et de contrôle technique, nettoyage industriel et secteur de l'intérim. La grande distribution et l'aide à domicile figurent aussi parmi les employeurs importants. La zone comporte davantage qu'en moyenne d'ouvriers, de retraités et d'autres personnes sans activité.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	244568	6 003 815	12°
Densité de la population (hab./km²)	520,4	188,8	4 ^e
Nombre d'actifs ayant un emploi	86719	2 244 127	11e
Taux d'emploi des 15-64 ans	56,7 %	59,2 %	19°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	24,5 %	25,9 %	19°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	39,4 %	42,8 %	17e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	52,1 %	55,4 %	20°
Taux de chômage annuel moyen 2019	12,3 %	10,4 %	6e

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang		
Emploi salarié du régime général					
Effectif salarié 2019	54 600	4%	10		
Heures travaillées 2018	89 655 024	4%	10		
Accidents du travail du régime général					
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	2 715	5%	6		
dont accidents avec IPP 2019	132	5%	5		
Indice de fréquence 2019	49,7	-	2		
Taux de fréquence 2018	30,9	-	2		
Maladies professionnelles du régime général					
Maladies indemnisées 2019	207	4%	8		
Indice de fréquence des TMS 2019	3,4	-	7		

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.



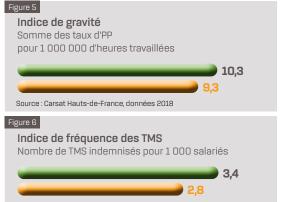


Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	11 731	365	31,1	11	32,4
Construction	3 472	250	72,0	4	58,3
Commerce	6 389	264	41,3	6	38,6
Services	33 007	1 836	55,6	2	38,3

Douai

Hauts-de-France

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

Douai est une zone d'emploi où les salariés du régime général sont nettement surexposés au risque d'accidents du travail, ses indicateurs de fréquence étant les 2° plus élevés de la région (Figure 2 et Figure 3). Ce constat concerne en particulier la construction et les services, ainsi que le commerce dans une moindre mesure (Figure 7). Le taux de gravité en est impacté puisque son niveau supérieur à l'indicateur régional (Figure 4) est dû en partie au risque élevé d'accidents, ainsi qu'à une durée d'arrêt un peu plus élevée qu'en moyenne. La situation est également moins favorable pour les troubles musculo-squelettiques, qui sont 1,2 fois plus fréquents qu'en région (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Dunkerque présente une forte densité (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 58,6 %, inférieur de 0,6 point à la moyenne régionale. Les taux d'emploi des seniors et des femmes sont aussi plus faibles qu'en région, contrairement à celui des jeunes. En 2019, le taux de chômage se situe dans la moyenne régionale.

Plus de 91 % des emplois y sont salariés. Le secteur de l'industrie (23,6 % des emplois salariés fin 2017) et dans une moindre mesure celui de la construction (6,5 %) sont surreprésentés, au détriment des activités tertiaires (68,9 %). La zone figure ainsi parmi les plus industrialisées de la région, avec un recours à l'intérim élevé. Les activités les plus développées sont la sidérurgie, la production et installation d'électricité, la mécanique industrielle, la réparation et installation de machines et d'équipements et l'agroalimentaire. Le grand port maritime de Dunkerque, 3º port industriel français, fait du Dunkerquois la 1ºre plateforme énergétique d'Europe. C'est aussi le 1er pôle national de fret ferroviaire et le 3º port français en nombre de passagers. Des activités liées à l'écologie industrielle et au développement durable prennent de l'ampleur. Dans le secteur tertiaire prédominent le commerce, l'aide à domicile, le nettoyage de bâtiments et l'action sociale. La répartition des catégories socioprofessionnelles est proche de celle de la région.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	276 428	6 003 815	8°
Densité de la population (hab./km²)	278,7	188,8	8e
Nombre d'actifs ayant un emploi	101 629	2 244 127	8e
Taux d'emploi des 15-64 ans	58,6 %	59,2 %	14e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	26,5 %	25,9 %	14e
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	39,1 %	42,8 %	19°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	54,7 %	55,4 %	14e
Taux de chômage annuel moyen 2019	10,1 %	10,4 %	11e

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang	
Emploi salarié du régime général				
Effectif salarié 2019	69 412	5%	6	
Heures travaillées 2018	121 457 066	5%	6	
Accidents du travail du régime général				
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	2 274	4%	10	
dont accidents avec IPP 2019	132	5%	5	
Indice de fréquence 2019	32,8	-	23	
Taux de fréquence 2018	19,5	-	23	
Maladies professionnelles du régime général				
Maladies indemnisées 2019	300	7%	3	
Indice de fréquence des TMS 2019	3,1	-	10	

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	,				
	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	14 489	374	25,8	21	32,4
Construction	5 737	261	45,5	23	58,3
Commerce	12 823	337	26,3	23	38,6
Services	36 330	1 301	35,8	21	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Dunkerque s'avère moins exposée aux accidents du travail, ses indicateurs étant les 2º moins élevés de la région (Figure 2 et Figure 3). Ce constat se vérifie dans les quatre grands secteurs d'activité, dont les indicateurs de fréquence des accidents du travail sont parmi les plus faibles des Hauts-de-France (Figure 7). Les durées d'arrêt suite à un accident sont toutefois les plus longues de la région, tirant le taux de gravité vers le haut, bien qu'il demeure inférieur à l'indicateur moyen (Figure 4). Les troubles musculo-squelettiques sont plus fréquents qu'en région (Figure 2 et Figure 6).

LAON

La zone d'emploi de Laon, rurale, présente la densité la plus faible des Hauts-de-France (Figure 1). Avec 60,7 %, le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans est supérieur à la moyenne régionale, tout comme ceux des seniors, des jeunes et des femmes. En 2019, le taux de chômage se situe dans la moyenne régionale.

Près de 90 % des emplois de la zone sont salariés et 81,0 % d'entre eux sont tertiaires. Les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (49,6 % des emplois salariés fin 2017, Laon étant préfecture de département), de la construction (6,9 %) et de l'agriculture, sylviculture et pêche (2,1 %) sont surreprésentés, au détriment du commerce, des transports et services divers (31,4 %) et de l'industrie (10,0 %). Principale activité industrielle du territoire, l'agroalimentaire a un pôle de compétitivité « industriels et agro-ressources ». Grâce aux axes de communication forts, de nombreux emplois dans les transports routiers sont présents dans la zone. Elle bénéficie du « pacte pour la réussite de la Sambre – Avesnois – Thiérache » visant à combattre les fractures territoriales, à soutenir le développement du territoire et à valoriser les richesses des territoires. En termes de catégories socioprofessionnelles, la zone compte davantage d'agriculteurs exploitants, d'employés, d'ouvriers et de retraités qu'en moyenne dans les Hauts-de-France.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	106 471	6 003 815	21°
Densité de la population (hab./km²)	51,3	188,8	24e
Nombre d'actifs ayant un emploi	39 932	2 244 127	21°
Taux d'emploi des 15-64 ans	60,7 %	59,2 %	10°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	28,4 %	25,9 %	11 ^e
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	43,9 %	42,8 %	9e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	57,3 %	55,4 %	8e
Taux de chômage annuel moyen 2019	10,5 %	10,4 %	9°

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang	
Emploi salarié du régime général				
Effectif salarié 2019	20 718	1%	21	
Heures travaillées 2018	35 271 818	1%	21	
Accidents du travail du régime général				
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	868	1%	21	
dont accidents avec IPP 2019	40	1%	20	
Indice de fréquence 2019	41,9	-	8	
Taux de fréquence 2018	24,8	-	7	
Maladies professionnelles du régime général				
Maladies indemnisées 2019	51	1%	22	
Indice de fréquence des TMS 2019	2,4	-	13	

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Hauts-de-France

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	3 077	152	49,4	1	32,4
Construction	2 308	151	65,4	7	58,3
Commerce	3 074	108	35,1	20	38,6
Services	12 259	457	37,3	18	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

La zone d'emploi de Laon ne représente qu'un emploi sur 100 du régime général (Figure 2). Les accidents du travail y sont plus fréquents qu'en moyenne (Figure 2 et Figure 3), avec des indicateurs de fréquence plus élevés dans l'industrie et la construction (Figure 7). Le taux de gravité est proche de la moyenne régionale (Figure 4), la surexposition aux accidents du travail étant compensée par une durée d'arrêt plus faible. Les troubles musculo-squelettiques sont un peu moins fréquents dans la zone (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Lens est la 2º plus dense des Hauts-de-France et la 4º plus peuplée (Figure 1). Le taux d'emploi de sa population est l'un des plus faibles de la région, quels que soient le sexe et l'âge. Avec 54,1 % des 15-64 ans en emploi, son taux est 5,1 points inférieur à la moyenne régionale. En 2019, son taux de chômage surpasse de près de 2 points la moyenne régionale.

Près de 92 % des emplois y sont salariés. Les secteurs du commerce, des transports et services divers (44,0 % des emplois salariés fin 2017) et de la construction (7,5 %, soit le 1er rang régional) sont surreprésentés au détriment de l'agriculture, sylviculture et pêche, de l'industrie et de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale. La fabrication de produits en plastique (pôle d'excellence plasturgie) et l'industrie automobile se démarquent dans ce territoire peu industriel. Le tertiaire représente huit emplois salariés sur dix (79,2 %) : santé, transports routiers, logistique (pôle d'excellence Euralogistic), centres d'appel, nettoyage de bâtiments sont surreprésentés. Le tourisme, les métiers d'art, le numérique se développent. Depuis 2017, « l'engagement pour le renouveau du bassin minier » vise à transformer durablement la zone en termes de logements et écoconstruction, patrimoine, transports et attractivité économique. Les catégories socioprofessionnelles des employés, ouvriers et des personnes sans activité professionnelle pèsent davantage qu'en moyenne.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	388 987	6 003 815	4 ^e
Densité de la population (hab./km²)	963,2	188,8	2°
Nombre d'actifs ayant un emploi	131 879	2 244 127	5 ^e
Taux d'emploi des 15-64 ans	54,1 %	59,2 %	22°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	25,0 %	25,9 %	18°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	35,8 %	42,8 %	24e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	48,8 %	55,4 %	23°
Taux de chômage annuel moyen 2019	12,3 %	10,4 %	7 ^e

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang		
Emploi salarié du régime général					
Effectif salarié 2019	89 135	6%	5		
Heures travaillées 2018	150 215 135	6%	4		
Accidents du travail du régime général					
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	5 061	9%	2		
dont accidents avec IPP 2019	282	11%	2		
Indice de fréquence 2019	56,8	-	1		
Taux de fréquence 2018	32,5 -		1		
Maladies professionnelles du régime général					
Maladies indemnisées 2019	563	12%	2		
Indice de fréquence des TMS 2019	5,7	-	1		

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 3 Indice de fréquence Nombre d'accidents du travail avec 1ère indemnisation pour 1 000 salariés 56.8 38.9 Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 Figure 4 Taux de gravité Nombre d'indemnités journalières pour 1 000 heures travaillées 2.2 Source : Carsat Hauts-de-France, données 2018



Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	13 636	511	37,5	7	32,4
Construction	8 187	590	72,1	3	58,3
Commerce	14 585	703	48,2	2	38,6
Services	52 717	3 256	61,8	1	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Avec près de 57 accidents et 6 maladies pour 1 000 salariés, la zone d'emploi de Lens est la plus exposée aux risques professionnels. Elle cumule en effet la plus forte fréquence d'accidents du travail et de maladies professionnelles (Figure 2, Figure 3, Figure 6). En ce qui concerne les accidents, les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, commerce, services) sont surexposés, comparativement à la moyenne constatée pour les Hauts-de-France (Figure 7). La fréquence importante des sinistres engendre un taux de gravité élevé, le plus important de la région (Figure 4). La durée des arrêts est quant à elle proche de la moyenne.

La zone d'emploi de Lille est un territoire très dense et urbanisé, celle avec le plus grand nombre d'habitants de la région. Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 61,6 %, nettement supérieur à celui des Hauts-de-France, comme le taux d'emploi des femmes et des seniors (le plus élevé de la région). À l'inverse, celui des jeunes est faible en raison de la forte présence estudiantine. En 2019, le taux de chômage figure parmi les plus bas de la région (Figure 1).

Près de 91 % des emplois sont des emplois salariés. Le tertiaire représente 88,5 % des emplois salariés de la zone fin 2017, avec notamment une surreprésentation des fonctions tertiaires supérieures (sièges sociaux, services financiers,...), des activités de nettoyage, de commerce, de restauration et de transports. Le territoire possède trois pôles de compétitivité : matériaux et chimie verte, santé-alimentation et commercedistribution. A contrario, les emplois dans la construction (4,6 %) et industriels (6,4 %) sont peu nombreux. Ces derniers se concentrent essentiellement sur les travaux d'installation électrique ou thermique, la production et distribution d'énergie, l'industrie pharmaceutique, l'ameublement, la menuiserie et l'industrie alimentaire. Les cadres - professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires pèsent davantage parmi les catégories socio-professionnelles au détriment principalement des ouvriers et des employés.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	922 278	6 003 815	1 ^{er}
Densité de la population (hab./km²)	809,1	188,8	3°
Nombre d'actifs ayant un emploi	378 176	2 244 127	1 ^{er}
Taux d'emploi des 15-64 ans	61,6 %	59,2 %	7 ^e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	24,2 %	25,9 %	20°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	49,7 %	42,8 %	1 ^{er}
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	59,5 %	55,4 %	7 ^e
Taux de chômage annuel moyen 2019	8,3 %	10,4 %	22°

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2					
rigule 2	Nombre	Poids	Rang		
Emploi salarié du régime général					
Effectif salarié 2019	357 046	24%	1		
Heures travaillées 2018	591 177 857	77 857 24%			
Accidents du travail du régime général					
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	12 397	21%	1		
dont accidents avec IPP 2019	561	21%	1		
Indice de fréquence 2019	34,7	-	21		
Taux de fréquence 2018	21,2	21,2 -			
Maladies professionnelles du régime général					
Maladies indemnisées 2019	749	16%	1		
Indice de fréquence des TMS 2019	1,8	-	20		

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	27 923	1 198	42,9	4	32,4
Construction	22 989	1 345	58,5	11	58,3
Commerce	53 949	2 066	38,3	12	38,6
Services	251 838	7 784	30,9	24	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

Lille est la première zone d'emploi de la région en nombre de salariés du régime général (Figure 2). Elle présente une fréquence d'accidents du travail parmi les plus faibles des Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 3). Seule l'industrie présente une surexposition aux accidents, la construction, le commerce et les services ayant des indicateurs proches voire plus faibles que la moyenne régionale (Figure 7). Le taux de gravité est assez faible du fait de sinistres relativement peu nombreux (Figure 4). Bien qu'elles soient les plus nombreuses dans la zone, les maladies professionnelles sont peu fréquentes au regard du poids économique du territoire (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Maubeuge est un territoire modérément dense (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 53,2 %, soit le taux le plus faible de la région. Les taux d'emploi des seniors, des femmes et des jeunes figurent parmi les plus bas des Hauts-de-France. En outre, en 2019, le taux de chômage y est le plus important de la région.

Plus de 88 % des emplois sont des emplois salariés. Les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (43,6 % des emplois salariés fin 2017), de l'industrie (23,0 %) et dans une moindre mesure de l'agriculture, sylviculture et pêche (1,2 %) sont surreprésentés, alors que le poids du commerce, des transports et services divers (27,5 %) est très inférieur à la moyenne régionale. L'agriculture bénéficie d'un pôle d'excellence « bois ». L'activité industrielle est concentrée sur la métallurgie et travail des métaux (pôle d'excellence régional « mécanique »), l'industrie automobile et les industries des produits minéraux. L'emploi tertiaire ne représente que 71,1 % des emplois salariés de la zone, concentré dans la grande distribution, l'aide à domicile et l'action sociale. Parmi les catégories socioprofessionnelles, les ouvriers, agriculteurs exploitants et personnes sans activité professionnelle pèsent davantage que la moyenne.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	249 256	6 003 815	11 ^e
Densité de la population (hab./km²)	114,5	188,8	15°
Nombre d'actifs ayant un emploi	81 226	2 244 127	12°
Taux d'emploi des 15-64 ans	53,2 %	59,2 %	24e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	24,1 %	25,9 %	21°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	38,7 %	42,8 %	21°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	47,8 %	55,4 %	24°
Taux de chômage annuel moyen 2019	14,2 %	10,4 %	1 ^{er}

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang		
Emploi salarié du régime général					
Effectif salarié 2019	44 773	3%	14		
Heures travaillées 2018	74 962 346	3%	14		
Accidents du travail du régime général					
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 628	3%	15		
dont accidents avec IPP 2019	93	3%	12		
Indice de fréquence 2019	36,4	-	15		
Taux de fréquence 2018	20,4	-	20		
Maladies professionnelles du régime général					
Maladies indemnisées 2019	114	2%	17		
Indice de fréquence des TMS 2019	2,2	-	17		

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	13 881	400	28,8	17	32,4
Construction	3 063	147	48,0	21	58,3
Commerce	6 327	251	39,7	11	38,6
Services	21 500	830	38,6	13	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Maubeuge est marquée par une fréquence d'accidents du travail assez faible, moins élevée qu'en région (Figure 2 et Figure 3), et ceci notamment pour l'industrie et la construction (Figure 7). Ainsi le moindre risque d'accidents engendre un taux de gravité parmi les plus faibles des Hauts-de-France (Figure 4). Les maladies professionnelles sont également moins fréquentes dans la zone qu'en région (Figure 2 et Figure 6).

ROUBAIX - TOURCOING

La zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing possède la densité la plus forte de la région, 13 fois plus que la moyenne et se situe en 2017 à la 2º place en nombre d'habitants (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 56,2 %, soit l'un des taux les plus faibles de la région, comme celui des jeunes et des femmes. Celui des seniors dépasse légèrement la moyenne régionale. En 2019, le taux de chômage y est l'un des plus importants des Hauts-de-France.

Parmi les personnes en emploi, près de 90 % sont des salariés. Le secteur du commerce, des transports et « services divers » (50,7 % des emplois salariés fin 2017) est nettement surreprésenté, au détriment de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (32,6 %), de l'industrie (11,7 %) et de la construction (4,6 %). L'emploi tertiaire y représente 83,3 % des emplois salariés. Le tertiaire marchand y est le plus gros employeur avec la vente à distance et la grande distribution. Les activités high-tech sont très largement développées dans la recherchedéveloppement, le conseil, l'informatique, l'ingénierie et le numérique. Les activités de nettoyage, les centres d'appel, l'aide à domicile et l'action sociale sont des secteurs fortement employeurs. La répartition des catégories socioprofessionnelles est proche de la moyenne régionale.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	408 812	6 003 815	2e
Densité de la population (hab./km²)	2 427	188,8	1 ^{er}
Nombre d'actifs ayant un emploi	143 871	2 244 127	3°
Taux d'emploi des 15-64 ans	56,2 %	59,2 %	20°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	22,5 %	25,9 %	23°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	43,1 %	42,8 %	10e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	52,9 %	55,4 %	18°
Taux de chômage annuel moyen 2019	12,9 %	10,4 %	4 ^e

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang		
Emploi salarié du régime général					
Effectif salarié 2019	91 600	6%	4		
Heures travaillées 2018	146 484 441	6%	5		
Accidents du travail du régime général					
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	3 772	6%	3		
dont accidents avec IPP 2019	139	5%	4		
Indice de fréquence 2019	41,2	-	9		
Taux de fréquence 2018	26,3	-	6		
Maladies professionnelles du régime général					
Maladies indemnisées 2019	267	6%	4		
Indice de fréquence des TMS 2019	2,7	-	12		

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.



Indice de gravité Somme des taux d'PP



Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	14 224	651	45,8	3	32,4
Construction	6 112	470	76,9	1	58,3
Commerce	17 230	699	40,6	9	38,6
Services	54 033	1 952	36,1	20	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

Roubaix-Tourcoing est une des zones d'emploi de la région ayant le plus de salariés du régime général (Figure 2). Elle présente une surexposition au risque d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3), de façon plus marquée dans l'industrie et la construction, cette dernière ayant l'indicateur de fréquence le plus élevé de la région (Figure 7). Cette fréquence élevée d'accidents, ainsi qu'une durée d'arrêt longue tirent le taux de gravité vers le haut, indicateur également plus élevé que la moyenne régionale (Figure 4). Les troubles musculo-squelettiques sont, quant à eux, un peu moins fréquents (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Saint-Omer est moyennement dense à l'échelle des Hauts-de-France (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 60,9 %, soit un taux d'emploi plus élevé qu'en moyenne régionale, tout comme celui des jeunes et des femmes alors que celui des seniors est en retrait. En 2019, le taux de chômage y est l'un des plus faibles de la région.

Parmi les personnes en emploi, près de 89 % sont des salariés. Le secteur de l'industrie (23,0 % des emplois salariés fin 2017) et dans une moindre mesure l'agriculture, sylviculture et pêche (1,3 %) sont surreprésentés au détriment du tertiaire. Ce dernier représente 69,9 % des emplois salariés de la zone, une des parts les plus faibles de la région. Zone auparavant fortement industrialisée, son activité industrielle tourne autour de la fabrication du verre et des secteurs annexes : fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et caoutchouc-plastique. Sont présents également la fabrication de papier et carton, l'agroalimentaire (fabrication de bière). Le territoire se distingue nettement pour la part élevée d'emplois dans le transport et la logistique. La répartition des catégories socioprofessionnelles affiche une part plus forte que la moyenne régionale d'ouvriers, retraités et agriculteurs exploitants au détriment principalement des cadres - professions intellectuelles supérieures.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	172 987	6 003 815	15°
Densité de la population (hab./km²)	154,2	188,8	12°
Nombre d'actifs ayant un emploi	66 044	2 244 127	16°
Taux d'emploi des 15-64 ans	60,9 %	59,2 %	8e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	29,2 %	25,9 %	7 ^e
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	41,1 %	42,8 %	14e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	56,1 %	55,4 %	13°
Taux de chômage annuel moyen 2019	8,9 %	10,4 %	18°

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang			
Emploi salarié du régime général						
Effectif salarié 2019	42 554	3%	15			
Heures travaillées 2018	71 721 885	3%	15			
Accidents du travail du régime général						
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 785	3%	14			
dont accidents avec IPP 2019	67	2%	16			
Indice de fréquence 2019	41,9	-	7			
Taux de fréquence 2018	24,2	-	10			
Maladies professionnelles du régime général						
Maladies indemnisées 2019	180	4%	11			
Indice de fréquence des TMS 2019	3,5	-	6			

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	11 695	387	33,1	10	32,4
Construction	3 280	232	70,7	5	58,3
Commerce	7 571	313	41,3	5	38,6
Services	19 993	853	42,7	7	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone de Saint-Omer présente une fréquence d'accidents du travail plus élevée que la moyenne régionale (Figure 2 et Figure 4). Le risque d'accidents s'avère plus élevé, quel que soit le grand secteur d'activité, et en particulier dans la construction où l'écart à la moyenne est le plus marqué (Figure 8). Le taux de gravité est plus faible que l'indicateur régional du fait d'une durée d'arrêt moins longue qu'en région (Figure 5). Avec 3,5 cas pour 1 000 salariés, les troubles musculo-squelettiques y sont parmi les plus fréquents des Hauts-de-France (Figure 3 et Figure 7).

SAINT-QUENTIN

La zone d'emploi de Saint-Quentin est un territoire moyennement dense à l'échelle régionale (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans est faible (56,8 %), tout comme ceux des seniors et des femmes. Le taux d'emploi des jeunes est en revanche légèrement au-dessus de la moyenne régionale. En outre, en 2019, le taux de chômage y est l'un des plus importants des Hauts-de-France.

Parmi les personnes en emploi, plus de 89 % sont des salariés. Les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (37,3 % des emplois salariés fin 2017), de l'industrie (20,2 %) et de l'agriculture, sylviculture et pêche (2,3 %) sont surreprésentés, au détriment principalement du commerce, des transports et services divers (35,5 %). Autrefois dotée d'une industrie textile forte, la zone bénéficie aujourd'hui d'un secteur industriel diversifié, avec la fabrication de produits métalliques, la fabrication de matériels de transport (motocycles), les industries alimentaires, les industries chimiques et textiles. Dans le tertiaire, qui représente 72,8 % des emplois salariés de la zone, les transports routiers de fret prédominent. Les parts d'agriculteurs exploitants, de retraités et d'ouvriers dans les catégories socio-professionnelles pèsent davantage qu'en moyenne.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	254 176	6 003 815	10°
Densité de la population (hab./km²)	96,7	188,8	18e
Nombre d'actifs ayant un emploi	88 015	2 244 127	10°
Taux d'emploi des 15-64 ans	56,8 %	59,2 %	18e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	26,3 %	25,9 %	15°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	40,0 %	42,8 %	16°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	52,2 %	55,4 %	19°
Taux de chômage annuel moyen 2019	12,5 %	10,4 %	5°

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang			
Emploi salarié du régime général						
Effectif salarié 2019	54 400	4%	11			
Heures travaillées 2018	90 539 801	4%	9			
Accidents du travail du régime général						
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 938	3%	12			
dont accidents avec IPP 2019	70	3%	15			
Indice de fréquence 2019	35,6	-	18			
Taux de fréquence 2018	21,3	-	15			
Maladies professionnelles du régime général						
Maladies indemnisées 2019	142	3%	14			
Indice de fréquence des TMS 2019	2,3	-	15			

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Indice de gravité Somme des taux d'PP

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	13 825	403	29,2	16	32,4
Construction	3 475	167	48,1	20	58,3
Commerce	8 326	275	33,0	21	38,6
Services	28 769	1 092	38,0	15	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

La zone d'emploi de Saint-Quentin présente une exposition aux accidents du travail plus faible qu'en région (Figure 2 et Figure 3). La fréquence d'accidents s'avère moins élevée pour trois des quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, commerce) et proche de la moyenne pour les services (Figure 7). De ce fait, le taux de gravité est inférieur à celui constaté en région (Figure 4). L'indice de gravité figure parmi les plus faibles de la région, révélant peu d'accidents avec incapacité permanente (Figure 5). Les troubles musculo-squelettiques sont moins fréquents qu'en moyenne (Figure 2 et Figure 6).

La zone d'emploi de Soissons, constituée de nombreuses communes rurales, est peu densément peuplée (Figure 1). Les actifs occupés travaillent régulièrement hors de cette zone à caractère résidentiel. Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans, à 63,9 %, figure parmi les plus élevés de la région, tout comme ceux spécifiques aux seniors, jeunes et femmes. En outre, en 2019, le taux de chômage y est inférieur au taux des Hautsde-France.

Parmi les personnes en emploi, plus de 88 % sont des salariés. Les secteurs du commerce, des transports et services divers (43,8 % des emplois salariés fin 2017) et de l'agriculture, sylviculture et pêche (2,3 %) sont surreprésentés au détriment de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (33,9 %). L'agriculture est dominée par les grandes cultures et le 1er secteur industriel est l'agroalimentaire. La fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, la fabrication de produits métalliques, et dans une moindre mesure la fabrication de verre et l'industrie du papier et du carton sont aussi présents. Spécialisée dans le transport et la logistique, la zone compte 77,7 % d'emplois salariés dans le tertiaire contre 79,0 % en région. La santé et le social, le nettoyage, la grande distribution et les transports routiers de fret sont les principaux employeurs. La répartition des catégories socioprofessionnelles de la zone est semblable à la répartition régionale.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	168 202	6 003 815	16°
Densité de la population (hab./km²)	84,4	188,8	21°
Nombre d'actifs ayant un emploi	67 224	2 244 127	15°
Taux d'emploi des 15-64 ans	63,9 %	59,2 %	4 ^e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	29,2 %	25,9 %	8e
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	46,5 %	42,8 %	6e
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	60,5 %	55,4 %	4 ^e
Taux de chômage annuel moyen 2019	9,2 %	10,4 %	16°

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang			
Emploi salarié du régime général						
Effectif salarié 2019	32 493	2%	18			
Heures travaillées 2018	53 159 063	2%	18			
Accidents du travail du régime général						
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	1 445	2%	17			
dont accidents avec IPP 2019	59	2%	17			
Indice de fréquence 2019	44,5	-	5			
Taux de fréquence 2018	29,0	-	3			
Maladies professionnelles du régime général						
Maladies indemnisées 2019	75	2%	20			
Indice de fréquence des TMS 2019	2,2	-	16			

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	5 172	202	39,1	6	32,4
Construction	2 424	133	54,9	15	58,3
Commerce	6 716	273	40,6	8	38,6
Services	18 181	837	46,0	5	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

Soissons se situe parmi les zones d'emploi aux plus fortes fréquences d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3). Trois des quatre grands secteurs d'activité sont concernés par cette surexposition (industrie, commerce, services) (Figure 7). Le taux de gravité est un peu plus élevé que l'indicateur régional (Figure 4), la durée d'arrêt nettement plus faible dans la zone, compensant la fréquence élevée d'accidents. Les troubles musculo-squelettiques sont moins fréquents qu'en région (Figure 2 et Figure 6).

VALENCIENNES

La zone d'emploi de Valenciennes est densément peuplée (Figure 1). Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 55,0 %, soit l'un des plus faibles de la région, comme ceux des seniors, des jeunes et des femmes. En 2019, le taux de chômage y est l'un des plus importants des

Parmi les personnes en emploi, plus de 91 % sont des salariés. Les secteurs de l'administration publique, enseignements, santé, action sociale (37,3 % des emplois salariés fin 2017) et de l'industrie (21,1 %) sont surreprésentés, surtout au détriment du commerce, des transports et services divers (36,5 %). La zone se place au 1er rang régional en nombre d'emplois industriels, spécialisés dans la fabrication de matériels de transport (industries automobiles et ferroviaires). La présence d'un pôle de compétitivité lié aux transports (i-Trans) et de pôles d'excellence dans l'automobile et le ferroviaire renforce l'orientation industrielle. La sidérurgie, la métallurgie, le caoutchouc-plastique sont aussi bien implantés. Avec 73,8 % des emplois salariés dans le tertiaire, la logistique (trafic fluvial) et le secteur de l'image et du numérique sont très présents et dynamiques. Les activités de nettoyage industriel et de bâtiments occupent aussi un grand nombre de salariés. La part d'employés et d'ouvriers est plus forte dans la zone qu'en moyenne, au détriment principalement des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	392 344	6 003 815	3°
Densité de la population (hab./km²)	431,7	188,8	5°
Nombre d'actifs ayant un emploi	135 880	2 244 127	4 ^e
Taux d'emploi des 15-64 ans	55,0 %	59,2 %	21°
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	23,3 %	25,9 %	22°
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	38,9 %	42,8 %	20°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	50,3 %	55,4 %	21e
Taux de chômage annuel moyen 2019	13,3 %	10,4 %	3 ^e

Sources: Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en moyenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang		
	Nonible	Polus	Kalig		
Emploi salarié du régime général					
Effectif salarié 2019	94 475	6%	3		
Heures travaillées 2018	155 974 908	6%	3		
Accidents du travail du régime général					
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	3 387	6%	4		
dont accidents avec IPP 2019	192	7%	3		
Indice de fréquence 2019	35,9	-	17		
Taux de fréquence 2018	21,7	-	14		
Maladies professionnelles du régime général					
Maladies indemnisées 2019	215	5%	7		
Indice de fréquence des TMS 2019	1,8	-	21		

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Indice de gravité

Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	25 350	595	23,5	23	32,4
Construction	5 897	332	56,3	13	58,3
Commerce	13 102	470	35,9	17	38,6
Services	50 119	1 990	39,7	11	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible,

Valenciennes est la 3° zone d'emploi de la région en termes d'effectifs salariés du régime général. Elle présente un niveau de risque d'accidents du travail plus faible qu'en région (Figure 2 et Figure 3). Ce constat est soutenu par une fréquence moins élevée d'accidents dans l'industrie, la construction et le commerce (Figure 7). Le taux de gravité est inférieur à l'indicateur régional (Figure 4) du fait d'une durée d'arrêt un peu plus courte, cumulée à des accidents du travail relativement moins fréquents. Les troubles musculo-squelettiques sont peu présents au vu du poids économique de la zone de Valenciennes (Figure 2 et Figure 6).

LA VALLÉE DE LA BRESLE - VIMEU

La zone d'emploi de La Vallée de la Bresle-Vimeu, à cheval entre les Hauts-de-France et la Normandie, est peu densément peuplée (Figure 1). Un peu moins de la moitié de sa population (48,1 %) habite dans les Hauts-de-France. Sur la partie régionale, le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans s'établit à 60,8 %, légèrement supérieur à la moyenne des Hauts-de-France. Les taux d'emploi des jeunes et des femmes dépassent le niveau régional, contrairement au taux d'emploi des seniors. En 2019, le taux de chômage y est inférieur à celui de la région.

Parmi les personnes en emploi, plus de 88 % sont des salariés. L'industrie est notablement surreprésentée (46,2 % des emplois salariés fin 2017), l'agriculture, sylviculture et pêche aussi dans une moindre mesure (1,8 %). La part d'emplois industriels est la 1ère plus élevée de la région et la 2º de France après Oyonnax (Ain). Le territoire est spécialisé plus particulièrement dans la serrurerie, la robinetterie et le flaconnage de luxe. Le pôle verrier, au 1er rang mondial pour le flaconnage de luxe, est une tradition remontant au Moyen âge. Sont aussi présents la fabrication d'articles en bois ou en caoutchouc. La part des emplois tertiaires (47,6 %, la plus faible de France) englobe notamment des activités de soutien aux entreprises (conditionnement). Mis à part un poids des ouvriers plus élevé, la répartition des catégories socioprofessionnelles de la zone est assez semblable à la répartition régionale.

Figure 1	Zone	Région	Rang parmi les 24 zones
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2017	38 184	6 003 815	24 ^e
Densité de la population (hab./km²)	94,5	188,8	19 ^e
Nombre d'actifs ayant un emploi	13 836	2 244 127	24 ^e
Taux d'emploi des 15-64 ans	60,8 %	59,2 %	9e
Taux d'emploi des jeunes de 25 ans et moins	33,9 %	25,9 %	1 ^{er}
Taux d'emploi des seniors de 55-64 ans	38,5 %	42,8 %	22°
Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans	56,3 %	55,4 %	11e
Taux de chômage annuel moyen 2019	8,9 %	10,4 %	17e

Sources : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire. Insee, taux de chômage localisés annuels en movenne de l'année 2019. Rang : du plus élevé au plus faible.

Figure 2	Nombre	Poids	Rang			
Emploi salarié du régime général						
Effectif salarié 2019	10 417	1%	24			
Heures travaillées 2018	18 716 419	1%	24			
Accidents du travail du régime général						
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation 2019	327	1%	24			
dont accidents avec IPP 2019	10	0%	24			
Indice de fréquence 2019	31,4	-	24			
Taux de fréquence 2018	17,5	-	24			
Maladies professionnelles du régime général						
Maladies indemnisées 2019	24	1%	24			
Indice de fréquence des TMS 2019	1,9	-	19			

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.





Figure 7 Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	5 698	134	23,5	22	32,4
Construction	422	26	61,6	8	58,3
Commerce	1 337	47	35,2	19	38,6
Services	2 960	120	40,5	9	38,3

Source : Carsat Hauts-de-France, données 2019 - Rang : du plus élevé au plus faible.

La Vallée de la Bresle-Vimeu est la zone d'emploi regroupant le moins de salariés de la région, ainsi que le plus faible volume d'accidents du travail (Figure 2). Une fois rapporté à l'effectif salarié, il apparait que cette zone est la moins exposée des Hauts-de-France au risque d'accidents du travail (Figure 2 et Figure 3). Ce constat est lié à la faible fréquence d'accidents dans l'industrie et le commerce (Figure 7). Le taux de gravité est également le plus faible de la région (Figure 4), la fréquence peu importante des accidents étant cumulée à une durée d'arrêt la plus courte des 24 zones. L'indice de gravité, particulièrement élevé en 2018, signale quelques cas d'accidents du travail avec un taux d'incapacité permanente important (Figure 5). Les maladies professionnelles sont également moins présentes qu'en Hauts-de-France (Figure 2 et Figure 6).

LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE



RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE « LA SANTÉ AU TRAVAIL EN HAUTS-DE-FRANCE »

- Santé au travail : aide à domicile et hébergement médicalisé dans les Hauts-de-France, Février 2020.
- Synthèse de l'Atlas de la santé au travail 2018, Juillet 2019.
- La santé au travail des seniors en Nord Pas-de-Calais : enjeux, constats et mesures de prévention, Mars 2016.
- Les 50 ans et plus au travail : enjeux, constats et mesures de prévention, Janvier 2016.
- Un tissu économique qui engendre plus de risques d'accidents du travail qu'en France, Juillet 2015.
- L'influence du tissu économique sur la fréquence des accidents du travail, n°12, Juin 2015.
- En 2013, des risques professionnels qui diminuent plus rapidement qu'en France, Avril 2015.
- · Bilan des actions régionales sur le risque cancérogène, mutagène et reprotoxique des salariés du régime général, n°9, Juillet 2013.
- Entretien et réparation de véhicules : constats et actions de prévention face au risque chimique, n°7, Octobre 2012.
- · La grande distribution : santé des travailleurs, risques professionnels et actions de prévention en région Nord - Pas-de-Calais, n°6, Juin 2012.
- Structure des activités et fréquence des accidents du travail dans le Nord Pas-de-Calais, n°5, Mars 2012.

CONTRIBUTEURS À L'ATLAS RÉGIONAL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail - Carsat Hauts-de-France

11, allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq cedex

Téléphone: 0 821 10 59 60 https://carsat-hdf.fr/

https://entreprendre-ensemble.info/

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - Dreets Hauts-de-France

Les Arcades de Flandre, 70 rue Saint-Sauveur - BP 30502 - 59022 Lille Cedex

Téléphone: 03 20 96 48 60

https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/

Institut de santé au travail du Nord de la France - ISTNF

235, avenue de la recherche - 59120 LOOS

Téléphone: 03 28 55 06 20 http://www.istnf.fr/

Mutualité Sociale Agricole du Nord - Pas-de-Calais

Adresse postale: MSA Nord-Pas de Calais - CS 36 500 - 59716 Lille cedex 9

Siège social : 33, rue du Grand But - 59160 Capinghem

Téléphone: 03 20 00 20 00 https://nord-pasdecalais.msa.fr/

Mutualité Sociale Agricole de Picardie

6, rue de l'Ile Mystérieuse - 80440 BOVES

Téléphone: 03 22 80 60 02 https://picardie.msa.fr/

OR2S Picardie

Faculté de Médecine

3 rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1

Téléphone: 03 22 82 77 24 http://www.or2s.fr/

Pôle Santé Travail Métropole Nord

Centre Vauban 199/201, rue Colbert - Bâtiment Douai - CS 71365 - 59014 Lille Cedex

Téléphone: 03 20 12 83 00 https://www.polesantetravail.fr/

URSSAF Nord - Pas-de-Calais

293. avenue du Président Hoover - BP 20001 - 59032 Lille Cedex https://www.urssaf.fr/

Université de Lille

Faculté de médecine Henri Warembourg Pôle Formation, Avenue Eugène Avinée - 59120 Loos

Téléphone: 03 20 62 69 00 http://www.univ-lille.fr/

LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail - ANACT

https://www.anact.fr

Assurance maladie - Risques professionnels

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/

Institut national de recherche et de sécurité - INRS

http://www.inrs.fr

Ministère du travail et de l'emploi

https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/

Ministère des solidarités et de la santé

https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-et-travail/

Observatoire EVREST

http://evrest.istnf.fr

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics - OPPBTP

https://www.preventionbtp.fr/

Santé publique France

https://www.santepubliquefrance.fr/

Les services de santé au travail des Hauts-de-France

http://www.entrepriseetsante.com

Directeur de la publication : Christophe Madika **Directeur de la rédaction :** Patrick Olivier

COMITÉ DE RÉDACTION

CARSAT Hauts-de-France: Letizia Chiarore.

Dreets Hauts-de-France : Nathalie Delattre, Maxence Lemasson, Julie Pariente, Brigitte Sobczak

ISTNF: Mireille Surquin

MSA Nord - Pas-de-Calais : Pascal Charrier, Béatrice Dewaele

MSA Picardie: Véronique Guillotte

OR2S: Anne Lefèvre

Pôle Santé Travail : Florian Tone

Université de Lille - CHU Lille : Dr Ariane Leroyer

URSSAF: Sonia Rollot

N° ISSN : 2555-2635.

ATLAS RÉGIONAL 2020





Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités





















